



HAL
open science

Histoire de la présence de l'Inra en Aquitaine. Etude historique. Première partie: Le château de La Ferrade, l'histoire d'un château viticole

Cécile Dantarribe

► To cite this version:

Cécile Dantarribe. Histoire de la présence de l'Inra en Aquitaine. Etude historique. Première partie: Le château de La Ferrade, l'histoire d'un château viticole. INRA Centre Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, 32 p. + annexes, 2017. hal-02790170

HAL Id: hal-02790170

<https://hal.inrae.fr/hal-02790170v1>

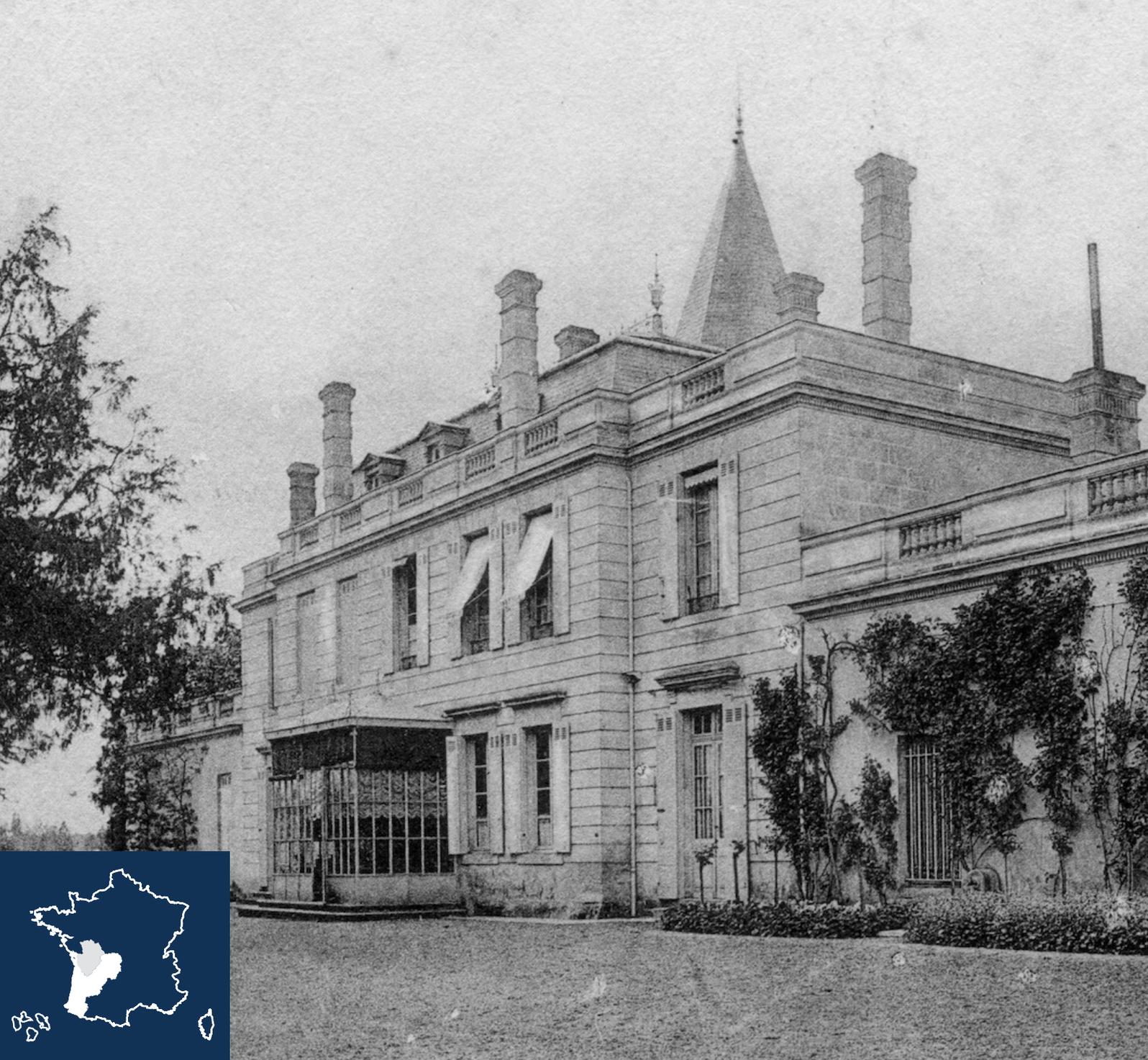
Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License



Etude historique : Histoire de la présence de l'Inra en Aquitaine

Première partie :
**Le château de La Ferrade : L'histoire
d'un château viticole**



INRA
SCIENCE & IMPACT

Ce document a été réalisé par Cécile Dantarribe, chargée d'études documentaires du centre de recherche Inra Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux.

Ce travail, commandité par Hubert de Rochambeau, président du centre de recherche Inra Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux, a débuté en 2014 et vise à construire une histoire de la présence de l'Inra en Aquitaine. Il mobilise différents matériaux et corpus internes à l'Institut, mais également de nombreuses sources historiographiques conservées dans plusieurs dépôts d'archives du département de la Gironde.

Ces travaux aujourd'hui mis à la disposition du public, ont notamment permis de produire des contenus spécifiques lors d'évènements, tels que les Journées Européennes du Patrimoine ou les célébrations liées au 70e anniversaire de l'Inra en 2016.

Directeur de la publication : Hubert de Rochambeau

Conception et rédaction : Cécile Dantarribe

Photographie de couverture : Façade du château de La Grande Ferrade (Villenave d'Ornon), 1900. Archives municipales de Villenave d'Ornon.

© Inra - 2017

SOMMAIRE

Sommaire

Sources et bibliographie

1. Sources manuscrites
2. Sources imprimées
3. Sources iconographiques
4. Sources orales
5. Sources électroniques
6. Bibliographie

Première partie – Le château de La Ferrade : l'histoire d'un château viticole

<i>Préambule</i>	p. 1
Chapitre 1 D'une maison noble à un château moderne (XV^e – début du XIX^e siècles)	p. 3
1.1. La seigneurie de Jacques de Sauvage (années 1600)	
1.2. Le domaine de la famille de Reynier (1656-1733)	
1.3. Le château de la famille Delpy de la Roche (1733 – début du XIX ^e siècle)	
Chapitre 2 Un fief nouveau (première moitié du XIX^e siècle)	p. 16
2.1. Les « beaux dehors » du château	
2.2. La vie au château des « aristocrates du bouchon »	
2.3. Un château conçu pour son vin	
Chapitre 3 La grandeur de La Ferrade (seconde moitié du XIX^e siècle)	p. 25
3.1. La présence affirmée des négociants fortunés	
3.2. La modernité d'un château ancien	
3.3. Le plein essor viticole du domaine	

Présentation des planches et annexes

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources manuscrites

Archives départementales de la Gironde

- **Série B : Cours et juridictions**

- Sous-série 3 B : Sénéchaussée et siège présidial de Guyenne
 - . 3 B 1599 : Insinuations de 1599, contrat de mariage, 6 janvier 1599.

- **Série C : Administrations provinciales**

- . C 3815 : Enregistrement des édits et lettres patentes, « provisions de Trésorier de France à Bordeaux pour Fr. De Sauvages », année 1609.
- . C 4739 : Élection de Périgueux, divers, 1616-1775.
- . C 4898 : Registre des déclarations, 1785-1788.

- **Série E : Féodalité, communes, bourgeoisie, familles, notaires**

- Sous-série 2 E : Titres de famille
 - . 2 E 854 : Famille Delpy de Laroche, 1677-1777.
 - . 2 E 2431 : Famille Reynier, 1614-1666.
 - . 2 E 2512 : Famille Roustaing, 1528-1540.
 - . 2 E 2593 : Famille Sauvage et Sauvage d'Yquem, 1381-1820.
- Sous-série 3 E : Officiers publics et ministériels
 - . 3 E 183 : Étude maître Pierre Banchereau, notaire à Bordeaux, baillette à fief nouveau, 20 juillet 1656.
 - . 3 E 194 : Étude maître Pierre Banchereau, notaire à Bordeaux, baillette à fief nouveau, 16 décembre 1658.
 - . 3 E 5706 : Étude maître Pierre Dusault, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 9 août 1600.
 - . 3 E 11600 : Étude maître Guillaume de Themer, notaire à Bordeaux, inventaire, 3 au 6 octobre 1600.
 - . 3 E 11605 : Étude maître Guillaume de Themer, notaire à Bordeaux, acte de constitution, 6 avril 1604.
 - . 3 E 11610 : Étude maître Guillaume de Themer, notaire à Bordeaux, testament, 6 avril 1609.
 - . 3 E 17824 : Étude maître François Fournier, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 14 janvier 1733.
 - . 3 E 19366 : Étude maître Jean Simone, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 19 décembre 1811.
 - . 3 E 24316 : Étude maître Jean-Joseph Collignan, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 22 floréal an XI (12 mai 1803).
 - . 3 E 26226 : Étude maître Eugène Duboscq, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 07 avril 1864.
 - . 3 E 30113 : Étude maître Jean-François Sicard, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 29 novembre 1832.
 - . 3 E 35876 : Étude maître Christophe Peyrelongue, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 16 juillet 1898.

- . 3 E 57269 : Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 19 octobre 1841.
- . 3 E 57277 : Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09 octobre 1843.
- . 3 E 57304 : Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03 avril 1852.
- **Série G : Clergé séculier**
 - . G 130 : Liève des reconnaissances rendues en faveur de l'archevêché, 1783-1788.
 - . G 407 : Terrier des aveux, 1782-1789.
 - . G 1719 : Dixième terrier, 1705-1759.
 - . G 1730 : Premier terrier des sentences, jugements et arrêts, 1391-1763.
 - . G 2483 : Terrier marqué d'une équerre, 1719-1721.
 - . G 2727 : « Inventaire des esporles et tiltres de Messieurs les curé ou vicaire perpétuel et prebstrs (*sic*) en l'église Saint-Pierre de Bourdeaux », 1601-1700.
- **Série H : Clergé régulier**
 - . H 977 : Propriétés et seigneuries foncières : banlieue de Bordeaux, « dossier relatif à des immeubles tenus par Raymond Martin [puis] Jean Reynier de Reyniach », 1607-1728.
 - . H 803 : Propriétés et seigneuries foncières. Terrier, 1723-1739.
- **Série M : Administration générale et économie**
 - Sous-série 4 M : Police
 - . 4 M 701/38 : Passeport de Étienne Vidal, 04 juin 1823.
 - . 4 M 730/543 : Passeport de Henri Gibert, 26 septembre 1849.
 - . 4 M 734/195 : Passeport de Henri Gibert, 11 octobre 1852.
 - . 4 M 737/38 : Passeport de Henri Gibert, 23 janvier 1855.
 - . 4 M 743/131 : Passeport de Jean Étienne Cassy, 03 mars 1860.
 - . 4 M 747/93 : Passeport de Henri Gibert, 19 février 1862.
 - . 4 M 748/266 : Passeport de Henri Gibert, 30 juin 1863.
 - . 4 M 767/104 : Passeport de Jean Fillol, 08 avril 1876.
- **Série O : Administration et comptabilité communales**
 - Sous-série 4 O : Dons et legs
 - . 4 O 111 : Dossiers concernant Bordeaux, 1841-1861.
- **Série P : Finances, cadastre, postes**
 - Sous-série 3 P : Cadastre
 - Plans cadastraux 1808
 - . 3 P 550/1 : Tableau d'assemblage, 1808.
 - . 3 P 550/2 : Section A Le Becquet, XIX^e siècle.
 - Plans cadastraux 1845
 - . 3 P 550/4 : Tableau d'assemblage, 1845.
 - . 3 P 550/6 : Section A, feuille 2 Le Becquet, 1844.
- **Série U : Justice**
 - Sous-série 3 U : Tribunaux de première instance (1800-1958)
 - . 3 U 2290 : Jugement d'adjudication, Bordeaux, 12 décembre 1825.
 - . 3 U 2336 : Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836.
 - . 3 U 2872 : Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895.

- **Cadastr**

- Plans cadastraux 1808
 - . Tableau d'assemblage, 1808.
 - . Section A Le Becquet, 1808.
- Plans cadastraux 1845
 - . Tableau d'assemblage, 1845.
 - . Section A Le Becquet, 1845.
- Matrices cadastrales : château La Grande Ferrade
 - . États de sections, 1845.
 - . Matrices cadastrales, 1845-1914.
 - . Matrices cadastrales, 1882-1911.
 - . Matrices cadastrales, 1911-1968.

Centre INRA Bordeaux-Aquitaine

- **S.D.A.R. : Présidence**

- . Pochette n°04 A4/E1 : « Domaine de la Grande Ferrade. Titres de propriété ».

2. Sources imprimées

Éditions publiées

- **Archives départementales de la Gironde**

- . BIB B 11 : DAST-LE VACHER DE BOISVILLE Jean-Numa, *Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux*, Bordeaux, Archives historiques du département de la Gironde, 1896, 62 p.

- . BIB PF 1930 (4) : PALLANDRE JEUNE Paul, *Variétés bordelaises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, tome 04, Bordeaux, Imprimeur-libraires Frères Labottière, 1785, 316 p.

- **Bibliothèque municipale de Bordeaux-Mériadeck**

- . D 44267 Rés. (MFP) : COCKS Charles, *Guide de l'étranger à Bordeaux et dans la Gironde. Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 1^{ère} édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1850, 319 p.

- . DU 8999/1 : DE CRUSEAU Etienne, *Chronique*, tome premier (1588-1605), Bordeaux, Gounouilhou, 1879, 324 p.

- . S 10510 (MFP) : FÉRET Édouard, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 2^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1868, 471 p.

- . DU 2918 (MFP) : FÉRET Édouard, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 3^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1874, 604 p.

- . DU 17973/1 (MFP) : FÉRET Édouard, *Statistique générale, topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique du département de la Gironde. Étude spéciale de chaque commune, avec une classification des vins*, tome 02, Bordeaux, Féret et Fils, 1878, 988 p.

- . CCI 64922 (FD) : FÉRET Édouard, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 4^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1881, 636 p.

- . S 10511 (MFP) : FÉRET Édouard, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 5^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1886, 635 p.

- . S 10512 (MFP) : FÉRET Édouard, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 6^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1893, 794 p.

- . S 10513 (MFP) : FÉRET Édouard, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1898, 859 p.

- . D 10115 (MFP) : GUILLON Édouard, *Les châteaux historiques et vinicoles de la Gironde avec la description des communes, la nature de leurs vins et la désignation des principaux crus*, vol. 04, Bordeaux, Coderc, Degréteau et Pujol, 1869, 478 p.

3. Sources iconographiques

Archives départementales de la Gironde

- **Série Fi : Documents iconographiques**
 - Sous-série 2 Fi : Cartes et plans
 - . 2 Fi 1500-1 : Carte de la Guyenne, feuille n°27, XVIII^e siècle.
- **Série J : Fonds ou papiers d'origine privée**
 - Sous-série 9 J : Archives privées
 - . 9 J 456 : Fonds d'Arlot de saint-Saud, cartes de Cassini (région Aquitaine), s.d.
- **Série O : Administration et comptabilité communales**
 - Sous-série 4 O : Dons et legs
 - . 4 O 179 : Dossiers concernant Bordeaux, 1889-1903. « Plan du domaine de la colonie saint-Louis – château de La Grande Ferrade à Villenave d'Ornon (Gironde), dressé par N-V Goujon, architecte à Bordeaux, le 28 janvier 1903. »

Archives municipales de Villenave d'Ornon

- **Fonds iconographique**
 - Cartes postales
 - . Villenave d'Ornon, château La Grande Ferrade

Association A.R.H.O.

- **Fonds iconographique**
 - Documents photographiques
 - . Villenave d'Ornon, château La Grande Ferrade

4. Sources orales

Informations

- **Agents centre INRA Bordeaux-Aquitaine**
 - BAYOL Michel
 - GOUTOULY Jean-Pascal
 - MAUDUIT Thierry

- **Familles anciens propriétaires château de La Ferrade**
 - BLANC-SEIGNOURET Raymond

5. Sources électroniques

Informations générales

- **Articles et notices**

- . BESCHI Alain, « L'invention d'un modèle : l'architecture des "chais" en Gironde au XIX^e siècle », in *In Situ. Revue des patrimoines*, 19 juillet 2013, url de référence : <http://insitu.revues.org/10327>, consulté le 29/08/2013.

- . BRUN-PUGINIER Hélène, « Château Bonnet », in *Nos châteaux*, s.d., url de référence : <http://www.andrelurton.com/Nos-chateaux/Chateau-Bonnet>, consulté le 03/02/2013.

- **Bases de données et ressources documentaires**

- . ARCHIM, base de données des archives nationales de France. Consultations et téléchargements de séries, collections et dossiers documentaires dans le cadre de cette étude : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/dossiers.htm>.

- . Archives départementales du Lot-et-Garonne, « Carte de la Guyenne, n°27 », *Cartes de Belleyme*, s.d., url de référence : http://www.cg47.org/webcg47/archives_nouveau_site/coups-de-coeur/belleyme/viewer.asp?id=AD047_3Fi16&no=27, consulté le 06/12/2013.

- . Archives nationales Fontainebleau-Paris-Pierrefitte-sur-Seine, « Atlas de Trudaine pour la Généralité de Bordeaux », *Atlas Trudaine : Base ARCHIM*, s.d., url de référence : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_2=Cote&VALUE_2=CP/F/14/8458, consulté le 06/12/2013.

- . E.H.E.S.S., « Navigation », *Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui*, s.d., url de référence : http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php, consulté le 06/12/2013.

- . GALLICA, bibliothèque numérique de la bibliothèque nationale de France. Consultations et téléchargements de manuscrits, livres et cartes dans le cadre de cette étude : <http://gallica.bnf.fr/>.

6. Bibliographie

Bibliographie historique générale

- **Histoire régionale**

- . AUBIN Gérard, *La seigneurie en Bordelais d'après la pratique notariale (1715-1789)*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 1989, 474 p.
- . BOUTRUCHE Robert, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux de 1453 à 1715*, *Histoire de Bordeaux*, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 04, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1966, 562 p.
- . BRUTAILS Jean-Auguste, *Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1912, 158 p.
- . CHAIX D'EST-ANGE Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, tome 02, Évreux, Imprimerie Hérissey, 1904, 427 p.
- . CHAIX D'EST-ANGE Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, tome 13, Évreux, Imprimerie Hérissey, 1914, 480 p.
- . CHAIX D'EST-ANGE Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, tome 18, Évreux, Imprimerie Hérissey, 1922, 535 p.
- . CHAUSSINAND-NOGARET Guy et alii, *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècles*, Paris, Tallandier, 1991, 478 p.
- . DESGRAVES Louis, *L'Aquitaine aux XVI^e-XVIII^e siècles : institutions et cultures*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1992, 524 p.
- . DESGRAVES Louis et DUPEUX Georges, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux au XIX^e siècle*, *Histoire de Bordeaux*, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 06, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1969, 580 p.
- . ÉTIENNE Robert, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux antique*, *Histoire de Bordeaux*, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 01, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1962, 386 p.
- . FAVREAU Marc, « Le mobilier et les objets d'art en Bordelais au début du XVII^e siècle, d'après l'inventaire des biens de Jacques de Sauvage, trésorier de France et sieur d'Yquem », in *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 113, n°235, 2001, pp. 361-374.
- . FIGEAC Michel, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1996, 514 p.
- . FIGEAC Michel, *La douceur des Lumières. Noblesse et art de vivre en Guyenne au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Mollat, 2001, 311 p.
- . GARDELLES Jacques et LAFaurie Jean, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux pendant le Haut Moyen-Âge*, *Histoire de Bordeaux*, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 02, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1963, 338 p.
- . LAJUGIE Joseph, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux au XX^e siècle*, *Histoire de Bordeaux*, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 07, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1972, 746 p.
- . LÉPICIER Jules, *Archives historiques du département de la Gironde*, tome 44, Bordeaux, Féret et fils, 1909, 564 p.
- . PARISSET François-Georges, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux au XVIII^e siècle*, *Histoire de Bordeaux*, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 05, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1968, 723 p.

- . PÉGORIER André, *Les noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*, Paris, institut géographique national, 1997, 226 p.
- . RENOUARD Yves, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux sous les rois d'Angleterre, Histoire de Bordeaux*, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 03, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1965, 586 p.
- . TAILLARD Christian, *Bordeaux à l'âge classique*, Bordeaux, Mollat, 1997, 253 p.
- . TOKPASSI Hervé, *Les parlementaires bordelais et les arts au XVIII^e siècle: architecture et collections*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Christian Taillard, université de Bordeaux III, 2008, 571 p.

- **Histoire locale**

- . CLÉMENTS Jacques, *Mémoire en Images : Villenave d'Ornon*, Saint-Cyr-sur-Loire, Éditions Alan Sutton, 2005, 128 p.
- . DULOUT Monique, LORIEUX Guy, MAGNANT François, *Histoire des rues de Villenave d'Ornon*, Villenave d'Ornon, A.R.H.O., 2004, 205 p.
- . MAGNANT François (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p.

Bibliographie viticole

- **Histoire du vignoble bordelais**

- . AUBIN Gérard, LAVAUD Sandrine et ROUDIÉ Philippe, *Bordeaux: vignoble millénaire*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1996, 216 p.
- . CHANCRIN Émile et DUMONT Rémy (sous la direction de), *Larousse agricole. Encyclopédie illustrée*, tome 01, Paris, Librairie Larousse, 1921, 852 p.
- . CHANCRIN Émile et DUMONT Rémy (sous la direction de), *Larousse agricole. Encyclopédie illustrée*, tome 02, Paris, Librairie Larousse, 1921, 832 p.
- . FÉRET Édouard (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 8^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1908, 1116 p.
- . FÉRET Charles (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 9^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1922, 1130 p.
- . FÉRET Charles (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 10^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1929, 1295 p.
- . FÉRET Charles (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 11^e édition, Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1949, 1135 p.
- . FIGEAC-MONTHUS Marguerite, *Les Lur-Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Bordeaux, Mollat-Fédération historique du Sud-Ouest, 2000, 464 p.
- . FIGEAC-MONTHUS Marguerite, « Yquem ou la naissance d'un grand cru du Bordelais », in *Annales du Midi: revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 112, n°231, 2000, pp. 331-350.
- . HINNEWINKEL Jean-Claude et LAVAUD Sandrine (sous la direction de), *Vignobles et vins en Aquitaine: images et identités d'hier et d'aujourd'hui*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2009, 390 p.
- . LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural: les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, 1766 p.
- . LACROIX Jean-Paul, *Bois de tonnellerie, de la forêt à la vigne et au vin*, Bruxelles, Éditions du Gerfaut, 2006, 148 p.
- . LAVAUD Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen-Âge: essor d'une civilisation*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2003, 216 p.

- . MARTERER Sabine, *Acabailles, gerbebaude, pampaillet. Les régionalismes viticoles dans les Graves de Bordeaux*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, 212 p.
- . MOREL François, *Les objets de la vigne et du vin*, Romagnat, Édition de Borée, 2007, 223 p.
- . PIJASSOU René, « Histoire du vignoble bordelais », in *Châteaux Bordeaux*, Paris, Centre Pompidou, 1989, 260 p.
- . PORCHER Kévin, *De la vigne au chai : viticulture et vinification en Bordelais après la guerre de Cent Ans (vers 1450 – vers 1480)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Michel Bochaca, La Rochelle, université de La Rochelle, 2011, 425 p.
- . ROUDIÉ Philippe, *Vignoble et vigneron en Bordelais (1850-1980)*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1988, 436 p.

- **Histoire de l'architecture viticole**

- . BÉRIAC Jean-Pierre, « Parcs, jardins et paysages », in *Châteaux Bordeaux*, Paris, Centre Georges-Pompidou, 1989, 260 p.
- . CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE SUR LE CLASSICISME DANS L'ART MODERNE, *Maisons de campagne en Bordelais (XVI^e-XIX^e)*, Talence, C.E.R.C.A.M. - université de Bordeaux III, 1994, 201 p.
- . COUSTET Robert et LEGRAND Françoise, « Portails classiques et néo classiques », in *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, deuxième série, n°24, Bordeaux, s.n., 1975, pp. 117-128.
- . DANTARRIBE Cécile, *Le fonds Garros aux Archives municipales de Bordeaux : les châteaux de Gironde (2^e moitié du XIX^e - 1^{ère} moitié du XX^e siècles), inventaire des documents graphiques*, D.E.A. d'histoire de l'art, sous la direction de Marc Saboya, université de Bordeaux III, 1998 (ex. dact.).
- . DANTARRIBE Cécile, « Les communs des châteaux viticoles de Louis-Michel Garros en Gironde. Reflet d'une culture matérielle du vignoble bordelais », in *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, troisième série, n°02, Bordeaux, s.n., 2003, pp. 121-130.
- . DANTARRIBE Cécile, « Les folies Garros », in *Le Festin*, hors-série : Bordeaux l'art du vin, Bordeaux, Éditions Le Festin, 2005, pp. 74-83.
- . VEILLETET Pierre (sous la direction de), *De l'esprit des vins : Bordeaux*, Paris, Adam Biro, 1988, 223 p.

Première partie – Le château de La Ferrade : l’histoire d’un château viticole

Préambule

Sur plus de trois siècles, les documents anciens désignent indifféremment le château de « Laferrade » ou de « La Ferrade » de Villenave d’Ornon. Tandis que l’expression « La Grande Ferrade » apparaît en 1808 sur les plans cadastraux¹, elle n’est visible qu’à partir de 1921 dans les actes notariés². Certaines hypothèses voudraient donner à la dénomination « La Grande Ferrade », la caractéristique nécessaire permettant de différencier – à l’époque médiévale – l’imposant château de La Grande Ferrade de Villenave d’Ornon de celui, plus modeste, de La Ferrade, situé sur la commune voisine de Bègles³. Ceci dit, aux XIV^e et XV^e siècles, période supposée où la famille de Rostaing détiendrait ces deux châteaux⁴, le nom du domaine de Villenave d’Ornon ne porte pas encore de distinction particulière.

Si l’histoire n’éclaire qu’en partie l’évolution terminologique du château de La Ferrade, la toponymie apporte, en revanche, une explication plus que certaine sur son origine. Le « chemin ferrat », en effet, est le « chemin empierré », « aussi dur que le fer »⁵, qui désigne une ancienne voie romaine ; voie romaine située donc à proximité. Le glissement est ensuite aisé entre « Ferrat » et « Ferrade », entre le chemin ferré et la chaussée ferrée, c’est-à-dire La Ferrade. Une telle indication démontre

¹ A.D. 33, 3 P 550/1, Plan cadastral, tableau d’assemblage, 1808.

² Centre INRA Bordeaux-Aquitaine, S.D.A.R. : Présidence, Pochette n°04 A4/E1 : « Domaine de la Grande Ferrade. Titres de propriété », acte administratif, 12 novembre 1921, désignation.

³ « [...] Pièce de vigne dans l’enclos de La Ferrade, au lieu dit (*sic*) le mas saint Pierre, paroisse de Saint Pierre de Bègles, de la contenance et journée de vingt-cinq hommes à bêcher ». A.D. 33, G 407, Terrier des aveux, 1782-1789.

⁴ Avant 1501, un certain Pierre de Rostaing est « escuyer et sieur de La Ferrade ». A.D. 33, G 2727, « Inventaire des esporles et tiltres de Messieurs les curé ou vicaire perpétuel et prebstres (*sic*) en l’église Saint-Pierre de Bourdeaulx », 1601-1700.

Concernant l’histoire de la famille de Rostaing (ou « Roustaing », « Rostanh ») : A.D. 33, 2 E 2512, Famille Rostaing, 1528-1540.

⁵ André Pégurier, *Les noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*, Paris, institut géographique national, 1997, 226 p., p. 101. Jean-Pascal Goutouly nous renseigne totalement sur ce toponyme. Il précise que le « chemin ferrat » – faisant donc référence à la solidité du fer – exprime, soit la dureté de la pierre constituant solidement ce chemin, soit celle des roues des chars passant bruyamment sur ce chemin.

Parallèlement, l’hypothèse de Thierry Mauduit s’appuie sur une prospection qui a mis en évidence une forte concentration de bauxites, sur le domaine de La Ferrade, dans sa partie est. La présence de cette roche ferrugineuse pourrait alors aussi justifier le lien avec le fer dans l’expression « ferrade ». Cependant, cette particularité n’est pas si singulière car les sols de graves sont riches en oxydes de fer. De plus, cette hypothèse omet qu’en l’absence de ruissellement notoire ou avéré d’eau (ferrugineuse) de surface (une source ou une fontaine) sur le site, la dénomination « ferrade » ne peut pas évoquer cette caractéristique.

également que La Ferrade a été un des premiers quartiers – voire le premier – à se développer autour d'un grand axe romain conduisant de Bordeaux à Toulouse.

Les traces écrites du XVIII^e siècle mentionnant son existence, indiquent que le domaine de La Ferrade s'étend sur les « Graves de Bordeaux »⁶. Selon des textes plus récents, il est précisément situé au lieu-dit ou quartier de Madère – parfois aussi dans celui de saint-Bris⁷, sur la commune de Villenave d'Ornon, dans le canton de Pessac et l'arrondissement de Bordeaux⁸.

Le château de La Ferrade, « qui est à une heure de marche environ, de la ville de Bordeaux »⁹ est délimité par deux grands axes, se rejoignant au « Pont de Lamay »¹⁰ : à l'est, la « route royale n°10 de Bordeaux en Espagne »¹¹, longeant la « chapelle du Bequet »¹² et, au sud, le « chemin de Bénédictines à Madère [puis celui] de Madère au Pont de Lamay »¹³, le long du ruisseau l'Eau Bourde et du moulin de Bardanac¹⁴. Deux autres voies bordent directement le domaine. Ainsi, ce dernier confronte-t-il « du levant, à un chemin conduisant de la route royale de Bordeaux à Castres¹⁵, dans la commune de Léognan et du couchant, [...] partie à un chemin, conduisant de la dite grande route de Bordeaux à Castres et du lieu de la Croix de Leysotte¹⁶, dans ladite commune de Léognan »¹⁷.

⁶ A.D. 33, 3 E 17824, Étude maître François Fournier, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 14 janvier 1733, désignation.

⁷ A.D. 33, 3 E 19366, Étude maître Jean Simone, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 19 décembre 1811, désignation.

⁸ Les actes notariés sont particulièrement riches de ces indications géographiques. Parmi d'autres, un acte d'achat signé en 1852 : A.D. 33, 3 E 57304, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03 avril 1852, désignation.

⁹ A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, désignation.

¹⁰ À présent quartier du Pont de La Maye. A.D. 33, 3 P 550/1, Plan cadastral, tableau d'assemblage, 1808.

¹¹ Actuelle route de Toulouse. A.D. 33, 3 P 550/6, Plan cadastral, section A, feuille 2 Le Becquet, 1844.

¹² A.D. 33, 3 P 550/2, Plan cadastral, section A Le Becquet, XIX^e siècle.

¹³ Dit aussi « chemin de Gradignan au Pont de Lamay ». A.D. 33, 3 P 550/6, Plan cadastral, section A, feuille 2 Le Becquet, 1844. C'est aujourd'hui l'avenue Édouard-Bourlaux.

¹⁴ A.D. 33, 3 P 550/2, Plan cadastral, section A Le Becquet, XIX^e siècle. Bordant le cours d'eau, le moulin de Madère s'écarte légèrement du chemin, à hauteur du lieu-dit de Madère.

Par ailleurs, retenons qu'au I^{er} siècle, ce secteur est traversé par un aqueduc romain. L'eau acheminée prenait sa source à Carbonnieux, et alimentait *Burdigala*. Selon Jean-Pascal Goutouly, cet aqueduc passait donc très probablement au sud du domaine de La Ferrade. Son existence est attestée dès 1826, dans un document publié à l'Académie royale des sciences tandis que certains de ses vestiges sont mis au jour, lors de fouilles archéologiques menées en 2000 (par l'association ARHO).

¹⁵ Ce chemin (côté est) est dénommé, entre autres, au gré des actes notariés : « chemin de Madère à Bordeaux » (1808), « chemin du Bequet à Madère » (1811), « chemin de la chapelle du Bequet à Léognan » (1823), « chemin conduisant à Léognan » (1836) ; il est finalement « mis en vente » en 1844. A.D. 33, 3 P 550/6, Plan cadastral, section A, feuille 2 Le Becquet, 1844.

¹⁶ Selon les mêmes sources, ce chemin (côté ouest) est notamment appelé : « chemin conduisant à Gradignan » (1803), « chemin de Madère à Talence » (1808), « chemin allant au village de Léognan » (1836). Portant depuis 1922 le nom de « chemin de Leysotte », il est déjà antérieurement connu sous le nom de « chemin de Sarcignan à la Croix de Leysotte » (1844) et « chemin du lieu de la Croix de Leysotte à Léognan » (1852).

Afin de lotir en parcelles cultivables la forêt royale de Bordeaux, une grande campagne de défrichement est réalisée à la fin du XIII^e siècle. Le chemin de Leysotte et un autre à Madère sont alors percés pour créer de nouvelles voies de circulation.

Concernant l'étymologie du nom « chemin de Leysotte », voir aussi Monique Dulout, Guy Lorieux et François Magnan, *Histoire des rues de Villenave d'Ornon*, Villenave d'Ornon, ARHO, 2004, 205 p., p. 120.

¹⁷ A.D. 33, 3 E 57277, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09 octobre 1843, désignation.

Chapitre 1 D'une maison noble à un château moderne (XV^e – début du XIX^e siècles)

1.1. La seigneurie de Jacques de Sauvage (années 1600)

Dès ses origines, le domaine est qualifié de « Maison Noble de Laferrade »¹⁸. Autrement dit, La Ferrade consiste en un logis de maître établi au sein d'une terre seigneuriale.

Cette terre seigneuriale est issue du morcellement que subit le comté d'Ornon. En effet, au XII^e siècle, « la comtau » d'Ornon englobe les paroisses de Mérignac, Pessac, Talence, Gradignan, Léognan, Villenave ainsi qu'une partie de Martillac, Bègles et saint-Jean d'Illac. Durant les trois siècles que perdure l'administration anglaise du duché d'Aquitaine, le comté est relativement indépendant, non seulement vis-à-vis du pouvoir royal (que le comté soit d'ailleurs, suivant les forces en présence, possession anglaise ou française), mais surtout face aux maire et jurats de la ville de Bordeaux¹⁹.

Cependant en 1409, devenu propriété de la commune de Bordeaux²⁰, le comté d'Ornon est grandement divisé en plusieurs domaines. En effet, voyant dans leur vente, la possibilité de tirer des bénéfices intéressants, les jurats cèdent ces maisons nobles à de nombreux parlementaires bordelais, contre le paiement d'une esporle²¹. Ces seigneuries ainsi créées sont donc des possessions nobiliaires ; l'une d'entre elles est située à La Ferrade.

La maison noble de La Ferrade est la possession de Jacques de Sauvage (?-avril 1609) depuis le XVI^e siècle. Le seigneur de La Ferrade est également propriétaire du château d'Yquem (Sauternes), dont il se rend acquéreur en 1593 et qui reste attaché à la famille Sauvage pendant près de deux siècles²².

¹⁸ Gérard Aubin, *La seigneurie en Bordelais d'après la pratique notariale (1715-1789)*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 1989, 474 p., p. 390.

¹⁹ « La comtau d'Ornon possédait sa propre juridiction judiciaire en la présence d'une prévôté, située à Camparian, paroisse de Canéjan. [...] Ainsi, toutes les affaires judiciaires se traitaient sur place. » François Magnant (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., p. 27.

²⁰ Depuis 1337, la guerre de Cent Ans fait rage dans le duché d'Aquitaine. Assiégré par les troupes françaises, le comté d'Ornon passe sous le contrôle du roi de France en 1409 (la Guyenne et la Gascogne, ne redeviennent définitivement françaises qu'en 1453) ; les jurats de Bordeaux font alors son acquisition le 17 septembre 1409, « moyennant la somme de 11 600 livres bordelaises et 10 tonneaux de bon vin rendu à bord de vaisseaux. » François Magnant (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., pp. 28-29.

²¹ Dans la structure économique féodale française, le droit d'esporle est un droit de reconnaissance de vassalité. À titre de comparaison, le droit annuel de cens est un impôt de droit seigneurial. Sur cet aspect du droit féodal, voir plus loin une présentation détaillée.

²² Le 8 décembre 1593, Jacques de Sauvage acheta, à titre d'échange contre une maison et des dépendances sises sur les fossés de Bordeaux, une exploitation se trouvant en Sauternais, et comprenant des chais, des granges, des métairies, des terres labourables, des prés et des vignes. L'échange fut réalisé avec deux hommes originaires de Toulouse : Mancescal et Berthier. Cette propriété était nommée Yquem. De noblesse récente, les Sauvage prirent progressivement l'habitude d'accoler à leur nom celui de leur domaine. » Marguerite Figeac-Monthus, « Yquem ou la naissance d'un grand cru du Bordelais », in *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 112, n°231, 2000, p. 331. Concernant l'histoire du château d'Yquem, voir Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur-Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Bordeaux, Mollat-Fédération historique du Sud-Ouest, 2000, 464 p.

Ayant, en 1572, acheté la charge de conseiller du roi, secrétaire et contrôleur du roi en la chancellerie et ville de Bordeaux, Jacques de Sauvage permet à sa famille d'accéder à la noblesse²³. Du fait de ses nombreuses fonctions, il participe, avec les autres trésoriers de Guyenne (Gourgue, Gascq, Pontac, du Burq, Pichon ou Geneste), aux honneurs funèbres rendus à Henri III dans la cathédrale Saint-André de Bordeaux, le 20 septembre 1589²⁴. Le père de Jacques de Sauvage – prénommé Pierre – marié à Clémence Josset, ne possédait aucun titre nobiliaire ; en revanche son oncle, Pierre [de] Sauvage (1540-1572), seigneur d'Armajan et La Mothe à Preignac, a été anobli par Charles IX lors de son passage à Bordeaux en 1565²⁵.

Selon les documents les plus anciens mentionnant la famille Sauvage²⁶, Jacques de Sauvage se marie en 1577 avec Marie de La Roche, fille de François de La Roche, avocat général au parlement de Bordeaux, et de Clémence de Farnoulz. Il épouse en secondes noces, Anne de Morin en 1600, « veuve de feu Jacques de Castera, avocat à la cour »²⁷. Trois enfants sont issus de la première union : François (?-avril 1668 ?), Raymond (?-27 septembre 1621) et Marie (?-avril 1668), tandis que Jehanne (ou Jeanne ?) naquit du second mariage.

L'inventaire des biens de Jacques de Sauvage²⁸, rédigé par le notaire Guillaume de Themer entre le 3 et le 6 octobre 1600²⁹, permet une connaissance assez précise de « la maison noble de La Ferrade, paroisse de Villenave d'Ornon », propriété du seigneur gascon au début du XVII^e siècle³⁰.

Le château se compose d'un corps de logis avec un rez-de-chaussée comme niveau principal, un pavillon (au centre ?) et une « petite tour »³¹. Au rez-de-chaussée se situent deux chambres « basses » dont une est attenante à une garde-robe, une cuisine « vieille, servan (*sic*) les susdites

²³ « L'office de secrétaire du roi conférait en effet la noblesse complète, sans que la nécessité d'une certaine durée d'exercice fût encore nécessaire. » Marguerite Figeac-Monthus se réfère à Guy Chaussinand-Nogaret et *alii*, *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècles*, Paris, Tallandier, 1991, 478 p., p. 51.

²⁴ Étienne de Cruseau, *Chronique*, tome premier (1588-1605), Bordeaux, Gounouilhau, 1879, 324 p., p. 16.

²⁵ Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur-Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Bordeaux, Mollat-Fédération historique du Sud-Ouest, 2000, 464 p., p. 31.

²⁶ Il s'agit des Carrés d'Hozier 575 (Sauvage), conservés à la Bibliothèque nationale de France (département des manuscrits), consultés par Marguerite Figeac-Monthus.

²⁷ A.D. 33, 3 E 5706, Étude maître Pierre Dusault, notaire à Bordeaux, contrat de mariage signé entre Jacques de Sauvage et Anne de Morin, 9 août 1600.

²⁸ Cet acte est réalisé à la demande de Jacques de Sauvage, comme mentionné dans son contrat de mariage avec Anne de Morin. A.D. 33, 3 E 11600, Étude maître Guillaume de Themer, notaire à Bordeaux, inventaire des biens de Jacques de Sauvage, 3 au 6 octobre 1600.

En effet, un des articles de l'acte évoque « un inventaire, à faire dans les trois mois après la date de ce contrat, de tous les biens, meubles et dettes que les deux parties veulent faire entrer dans la société ». Marc Favreau, « Le mobilier et les objets d'art en Bordelais au début du XVII^e siècle, d'après l'inventaire des biens de Jacques de Sauvage, trésorier de France et sieur d'Yquem », in *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 113, n°235, 2001, p. 362.

²⁹ En 1604, Jacques de Sauvage constitue Guillaume de Themer son procureur général et spécial, afin d'assurer la gestion de son patrimoine. A.D. 33, 3 E 11605, Étude maître Guillaume de Themer, notaire à Bordeaux, constitution de Guillaume de Themer, procureur général et spécial de Jacques de Sauvage, 6 avril 1604.

³⁰ L'inventaire établit la description des quatre propriétés en la possession de Jacques de Sauvage en 1600 : une maison à Bordeaux (non localisée), une demeure à Preignac (Faubourguet) ainsi que deux maisons nobles, Yquem à Sauternes et La Ferrade, à Villenave d'Ornon.

³¹ Sauf indication contraire, les éléments descriptifs de La Ferrade sont issus de l'inventaire.

chambres » et une cuisine « neuve », mitoyenne d'une « dépense ». Le pavillon loge une chambre tandis que dans un bâtiment annexe, sont aménagées la chambre du jardinier et, au-dessus, celle de « la manoeuvre ». « La grange de Ferrade » abrite des tuiles de pierre ainsi que cinq cuves de contenances diverses (de six barriques à sept tonneaux et demi)³² ; y sont également disposés, « une autre cuve servan de fouloir, plus une vielle d'un thonneau ou environ », dix douillats³³ de charge et trois autres « à mettre sous les cuves » et vingt bastes. Enfin, une métairie renferme deux paires de bœufs et des brebis, « appartenant audit sieur de Ferrade » ainsi que la chambre du « mestayer ».

L'inventaire désigne l'ensemble du mobilier des pièces du château. Les lits dans les différentes chambres présentent tous un châssis « de bois en noier ». Il est « à l'antique³⁴, dans la dite chambre basse où ledit sieur de Sauvage couche », garni de piliers cannelés dans la garde-robe ainsi que la seconde chambre basse, et fait en marqueterie dans la chambre du pavillon. En outre, « un châlît à l'antique, fonsé et fermé de bois [de chêne] » est indiqué dans la vieille cuisine. Près du lit, prend place une couchette. Ce meuble « de même fasson que le lit » est souvent imposant et assez élaboré. Le bois de noyer de la couchette dans la garde-robe « n'est pas garny » alors que, dans la seconde chambre basse, elle offre « un pavillon » voire « un pavillon fait en cloche », dans la première chambre basse et celle du pavillon ; ce dernier modèle étant, en outre, orné d'une pomme dorée. De simples « châlits faits de tables garnies » constituent le mobilier rudimentaire « pour coucher » la main d'œuvre agricole. En plus, les manoeuvres bénéficient d'une couchette « à l'antique ».

Les ciels, pentes, rideaux, dossiers et têtes de lits reçoivent des garnitures d'étoffes de qualités et de couleurs diverses : tissu « damassé de laine³⁵ jaune et verte », « cadis³⁶ jaune imprimé de noir » ou « brun », « satain³⁷ cramoisy », taffetas³⁸ bleu « façon de Paris », « carise³⁹ usée avec la frange usée » ou bien encore « carise de Flandres ». C'est ainsi que le lit de Jacques de Sauvage « porte une garniture en laine jaune et verte, avec des rideaux de cadis jaune et une couchette avec un pavillon en cadis jaune imprimé de noir ». De même, dans les garde-robes de La Ferrade sont rangées des garnitures « en toile commune de Normandie ou de Poitou », des toiles blanches « usées » et des couvertures « fasson de Toulouse ». À cela s'ajoutent « deux tapis d'Angleterre pour table rallonge » et un « autre tapis fait à l'esguille ».

³² Très précisément : « l'une de sept tonneaux et demi et l'autre de six tonneaux, la troisième de quatre tonneaux et demi et l'autre de dix barriques et la dernière de six barriques. »

³³ « Douil : Dans le Sud-Ouest, et dans le Bordelais principalement, cuve de bois de 7 à 8 hl pour transporter la vendange de la vigne au pressoir, qui permet de faire deux barriques de vin (4,5 hl). Au XVIII^e siècle, on disait *douille*. En Saintonge, on dit aussi *douillat*. » Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, 1766 p., p. 633.

³⁴ L'expression « à l'antique » pour qualifier un meuble ou un ornement, signifie qu'ils sont inspirés des créations de l'Antiquité ("à la manière de l'Antiquité). Le modèle est antique, l'interprétation est dite antiquisante ou « à l'antique ».

³⁵ Tissu damassé de laine : tissu formé d'une chaîne et d'une trame en laine.

³⁶ Cadis : tissu assez épais fait de laine croisée.

³⁷ Satin : étoffe de soie sans trame apparente, lisse, unie et fine.

³⁸ Taffetas : étoffe de soie à la trame serrée.

³⁹ Carise : tissu de laine assez grossier.

Les sièges disposés dans les pièces du château déclinent différents modèles et degrés de raffinement. Principalement en bois de noyer, tabourets (dits rarement « bas »), banques ou bancs (parfois « longs »), chaises (ponctuellement en « bois tourné » ou « canellé ») meublent sobrement les chambres et les pièces de services. En revanche, des garnitures de tissus agrémentent plus richement d'autres sièges. C'est ainsi que prennent place, dans la première chambre basse, « deux caquetoires⁴⁰ de Flandres recouverts de draps verts (usés) » et une chaise à l'antique, au chevet du lit, « à l'aiguille avec une frange de soie blanche » ; « deux chaises à corbin⁴¹ garnies de carise en broderie de couleur incarnat damassé vert » et « une chaise au chevet du lit fait a l'esguille avec la frange de soye bleu », dans la chambre du pavillon.

Le mobilier de rangement présente des pièces assez simples. Les buffets de service placés aussi bien dans la première chambre basse, la chambre du pavillon que dans les deux cuisines, sont à une ou deux tirettes ; dans la vieille cuisine, « le long buffet de bois [est] fait a deux armoires ». Une armoire de Flandres renferme « deux chandelliers d'estain », une autre conserve les « eaus » [de vie] et les confitures ». Nombre de coffres, coffres-bahuts et bahuts – en bois, « bois de noier », « vieux » et « grands » – sont utilisés pour le rangement du linge de maison et des vêtements. Le coffre « duquel le jardinier tient la clef [et] ou estoit le linge », se trouve dans la seconde chambre basse. Enfin, l'ameublement du château concerne tout un assortiment de tables. En noyer ou en chêne, elles sont soit basses ou petites (le modèle dans la tour est bas et petit), soit longues avec « leurs traistaux » et « faits à l'antique » (tel l'exemplaire dans la seconde chambre basse). La chambre du pavillon présente « une table ralonge de noier ouvré et gondronné ».

Dans la première chambre basse, la vaisselle réunit « un broc d'estain », « un timbre⁴² en estain avec le soubassement de noyer » mais aussi « deux dousaines de couteaux de Castille avec le manche jaspuré⁴³ ». Les cuisines rassemblent nombreuses pièces de vaisselle et plusieurs ustensiles : plats, assiettes, soupières, saucières, salières ; différents pots : des demi, des grands, des pots en fer, des pots de chambre et des pots de Flandres ; « escuelles à oreilles » et « canettes » (ou « quanetes ») ; « poilles » (poêles), broches, landiers (chenets) en fer ainsi qu'une « crémaillère de fer toute neufve » ; des bassines d'estain et un pilon de bois.

L'inventaire de la maison noble de La Ferrade de Jacques de Sauvage rend compte d'un château confortable, dont les pièces principales présentent un mobilier de qualité et offrent parfois un

⁴⁰ Caquetoire : chaise basse, avec un haut dossier, utilisé pour bavarder (caqueter).

⁴¹ Chaise à corbin : chaise dont les moulures des extrémités des bras ont la forme d'une crosse ou d'un bec de corbin.

⁴² Timbre : fontaine ou bassin (pour les grands modèles), vase ou cruche (pour les versions plus simples).

⁴³ Jaspe : pierre dure et opaque de la famille des calcédoines, jouant un grand rôle dans la décoration et l'ameublement. Marc Favreau, « Le mobilier et les objets d'art en Bordelais au début du XVII^e siècle, d'après l'inventaire des biens de Jacques de Sauvage, trésorier de France et sieur d'Yquem », in *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 113, n°235, 2001, p. 370.

certain raffinement. Cette seigneurie, investie par un puissant officier provincial pour ses terres, notamment son vignoble, assure aussi à son propriétaire les charmes et les plaisirs d'une agréable demeure de campagne.

En avril 1609, dans le testament qu'il rédige la veille de son décès⁴⁴, Jacques de Sauvage fait part de sa volonté de déshériter ses trois premiers enfants, « en raison de leur conduite ». François, qui devait épouser Anne de Massiot, fille d'un parlementaire bordelais, se marie contre la décision paternelle, avec Izabeau de Saussade, fille d'un comptable de la ville, Henri de Saussade⁴⁵. En réponse, Jacques de Sauvage ne lui lègue pas sa charge de trésorier⁴⁶, « car pour le regard dudit François, mon fils aîné, gêné de honte de l'appeler et callifier de ce nom de ce titre pour les felonies & rébellions qu'il a eues envers moy. » Il en est de même pour Marie, qualifiée par son père de « fille ingrate, désobéissante et desnaturée », et ce après sa fuite avec un homme, nommé La Bastide, sans le consentement paternel⁴⁷. Elle part avec tous ses vêtements et bijoux pour une valeur de 2 000 écus, ainsi que 2 000 pistoles qu'elle vole à son père⁴⁸. Quant à Raymond, il est « aussy sélérat et abandonné de Dieu que les deux autres »⁴⁹. En revanche, Jacques de Sauvage lègue à sa fille Jehanne 7 500 livres pour son mariage et à sa « chère épouse », Jeanne de Morin, « les meubles, la vaisselle d'argent, les tapisseries de la maison de Bordeaux qu'elle occupera sa vie entière, ainsi que la jouissance de la maison d'Yquem et de celle de Preignac appelée Faubourguet. » Sa charge de trésorier revient à son neveu Pierre et sa sœur Vallery, « épouse de Philippe Desarnaulds », hérite de la maison noble de La Ferrade.

Cependant, en 1611, ce sont François et Raymond de Sauvage qui apparaissent dans la cession du domaine de La Ferrade⁵⁰. C'est ainsi que le 11 août 1611, Raymond Martin (?-

⁴⁴ A.D. 33, 3 E 11610, Étude maître Guillaume de Themer, notaire à Bordeaux, testament de Jacques de Sauvage, 6 avril 1609.

⁴⁵ Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur-Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Bordeaux, Mollat-Fédération historique du Sud-Ouest, 2000, 464 p., p. 32.

⁴⁶ Il lui aurait quand même versé 400 livres de provisions pour le droit annuel de l'office de trésorier général de France. A.D. 33, C 3815, Enregistrement des édits et lettres patentes, « provisions de Trésorier de France à Bordeaux pour Fr. De Sauvages », année 1609.

Par ailleurs, Marguerite Figeac-Monthus mentionne l'achat, par François de Sauvage, de la charge de trésorier, en 1612. Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur-Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Bordeaux, Mollat-Fédération historique du Sud-Ouest, 2000, 464 p., p. 32.

⁴⁷ Mariée une première fois, en 1599, avec le sieur de La Gorce, décédé. « François de La Gorce, fils de François de La Gorce, de son vivant conseiller du roi et trésorier général de France en la généralité de Guyenne, et de Catherine de Pontac. » A.D. 33, 3 B 1599, Insinuations de 1599, contrat de mariage entre François de La Gorce et Marie de Sauvage, 6 janvier 1599.

⁴⁸ Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur-Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Bordeaux, Mollat-Fédération historique du Sud-Ouest, 2000, 464 p., p. 32.

⁴⁹ Raymond de Sauvage, marié à Françoise de Saint-Cricq, embrasse une carrière militaire à partir de 1619 grâce à « une commission du roi en sa faveur pour une compagnie d'infanterie de cent hommes d'armes ». A.D. 33, 2 E 2593, Famille Sauvage et Sauvage d'Yquem, notes manuscrites de Pierre Julien de Laferrière, 14 mars 1619.

Sur l'histoire de la famille Sauvage : A.D. 33, 2 E 2593, Famille Sauvage et Sauvage d'Yquem, 1381-1820.

⁵⁰ Depuis le décès de Jacques de Sauvage, le patrimoine familial a certainement dû être réorganisé car c'est sa sœur qui hérite du domaine en 1609. D'ailleurs, des raisons d'ordre financier sauraient-elles expliquer cette vente par les fils Sauvage ?

1617), se rend acquéreur de « la maison noble de La Ferrade dans la paroisse de Villenave-d'Ornon »⁵¹. Conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi et fermier général de l'ancien domaine de Navarre⁵², marié avec Catherine Desponds, Raymond Martin, est un des notables les plus importants de Bordeaux. Décédé en 1617, il profite peu de temps de son château de Villenave d'Ornon tout comme de son luxueux hôtel Martin à Bordeaux (45 rue du Mirail), considéré comme l'une des demeures les plus belles de la ville⁵³.

1.2. Le domaine de la famille Reynier (1656-1733)

Une autre famille bien connue du domaine de La Ferrade, est la famille Reynier⁵⁴. Originaire de Lorraine, branche cadette des comtes de Reynach⁵⁵, elle s'est établie dans le Bordelais sous Louis XI (au XV^e siècle). Seigneurs de Barre, les Reynier sont aussi seigneurs de la maison noble de Bonnet, située sur la paroisse de Grézillac (dans l'Entre-deux-Mers)⁵⁶.

En 1649, « le dit Sieur Jean Reynier de la Ferrade se trouve héritier des biens du dit feu Raimond de Martin au moyen de sa mère, fille du dit Sieur de Martin »⁵⁷. Autrement dit, La Ferrade entre chez les Reynier par le mariage entre la fille de Raymond Martin et Pierre de Reynier. La transmission du domaine s'établit précisément ainsi : « par succession de temps et mains, du dit Sieur Pierre Reynier, par le moi en de sa femme, demoiselle Martin, fille du dit Sieur Raimond demartin ; et des mains du dit Pierre Reynier en celles de Jean Reynier, Sieur de La Ferrade, son fils. »⁵⁸ Selon les sources manuscrites, le 20 juillet 1656, « Messire Jean Reynier, escuyer » (écuyer), est qualifié de « Sieur de La Ferrade » lorsqu'il consent une baillette à fief nouveau, en faveur de Pierre Boirié « hoste »

⁵¹ A.D. 33, 2 E 2593, Famille Sauvage et Sauvage d'Yquem, notes manuscrites de Pierre Julien de Laferrière, 11 août 1611.

⁵² En 1607, Raymond Martin apparaît comme « conseiller du Roy et receveur général provincial héréditaire des décimes de Guyenne ». A.D. 33, H 977, Propriétés et seigneuries foncières : banlieue de Bordeaux, « dossier relatif à des immeubles tenus par Raymond Martin », 17 février 1607.

⁵³ En 1605, Raymond Martin achète aux jésuites, un terrain avec une grande maison qu'il fait démolir (ainsi que deux maisons voisines) pour y construire son futur hôtel (un bâtiment à trois corps). La réalisation est confiée à l'architecte bordelais, Henri Roche. Les travaux de construction sont achevés en 1612 (le portail est mis en place en 1613). Le prestige de l'hôtel de Raymond Martin est tel qu'en 1615, la reine mère Marie de Médicis loge chez celui-ci, à l'occasion de son séjour à Bordeaux pour le mariage du jeune Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche. Christian Taillard, *Bordeaux à l'âge classique*, Bordeaux, Mollat, 1997, 253 p., pp. 20-23.

⁵⁴ Ce nom est parfois orthographié « Reynié » voire « Régnier ». Concernant l'histoire de la famille Reynier : A.D. 33, 2 E 2431, Famille Reynier, 1614-1666.

⁵⁵ On peut également rencontrer Reynach écrit « Reyniach », « Reyniac », ou « Régnac ».

⁵⁶ Les Reynier deviennent acquéreurs de ce domaine dès les années 1560. Ils pratiquent une importante politique de remembrement des terres autour de la maison de maître. Cette propriété est aujourd'hui connue sous le nom de château Bonnet, propriété des Vignobles André Lurton. Hélène Brun-Puginier, « Château Bonnet », in *Nos châteaux*, s.d., url de référence : <http://www.andrelurton.com/Nos-chateaux/Chateau-Bonnet>, consulté le 03/02/2013.

⁵⁷ A.D. 33, H 977, Propriétés et seigneuries foncières : banlieue de Bordeaux, « dossier relatif à des immeubles tenus par Raymond Martin [puis] Jean Reynier de Reyniach », s.d.

⁵⁸ A.D. 33, H 977, Propriétés et seigneuries foncières : banlieue de Bordeaux, « dossier relatif à des immeubles tenus par Raymond Martin [puis] Jean Reynier de Reyniach », s.d.

(hôtelier) à Madère⁵⁹. D'ailleurs, en 1658 et 1666, ce même seigneur de La Ferrade réalise deux autres baillettes à fief nouveau : l'une pour Henry Guyon, « charpentier de barriques dans la paroisse de Gradignan » ; l'autre pour François Teycheney, « laboureur à Gradignan »⁶⁰.

Jean de Reynier de Reynach hérite de La Ferrade le 11 août 1688. Chevalier, seigneur de Marensin, Capbreton et Laluque⁶¹, « Messire de Reynach » agrandit le domaine dès les années 1690. Il lui adjoint trois pièces de terre, situées au lieu-dit d'Artigueholle à Villenave, achetées à Pierre Laville, « praticien »⁶². Par effet de succession, la maison noble de La Ferrade est entre les mains de Jean-Joseph de Reynier de Barre⁶³ entre 1716 et 1723 et elle revient à Pierre de Reynier de Barre le 09 mars 1723. Ce dernier, domicilié paroisse saint-Projet à Bordeaux⁶⁴, est « escuyer », et « chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Lazare »⁶⁵.

La volonté d'accroissement de ses terres semble un souci constant chez la famille Reynier ; diverses mutations le prouvent. Mais c'est sur l'ensemble du territoire que la seigneurie de La Ferrade entend asseoir sa domination. Au-delà de la maison et des terres de La Ferrade, le fief des Reynier comprend différents autres domaines, dépendants de son autorité mais répartis séparément sur la paroisse de Villenave et sur celle de saint-Pierre de Bègles. Parmi eux, les plus importants sont les lieux-dits d'Embleville et de Loustalot⁶⁶. Aussi, aux XVII^e et XVIII^e siècles, la maison noble de La Ferrade doit-elle être justement appréciée comme la réunion de plusieurs domaines.

Cependant, durant tout le XVII^e siècle, la famille Reynier s'oppose au monastère de Sainte-Croix de Bordeaux concernant l'exploitation de plusieurs pièces de vignes⁶⁷ : il s'agit, d'une part, de « cinq pièces de vignes situées en Grave, du plantier de la Bombe, étant dans le fief du Sieur abbé de Ste Croix et sujettes à l'agrière envers celui-ci, au sizième des fruits, [...] convertie en une pipe de vente

⁵⁹ Aujourd'hui, un bail à fief nouveau pourrait être comparé à un "contrat de location" passé entre un seigneur ("le propriétaire") et son tenancier ("le locataire"), soumis à une redevance ("un loyer"). Dans le cas du seigneur de La Ferrade, il s'agit d'une baillette à fief nouveau de pièce de terre. A.D. 33, 3 E 183, Étude maître Pierre Banchereau, notaire à Bordeaux, baillette à fief nouveau, 20 juillet 1656.

⁶⁰ Pour la pièce de terre accordée à H. Guyon : A.D. 33, 3 E 194, Étude maître Pierre Banchereau, notaire à Bordeaux, baillette à fief nouveau, 16 décembre 1658.

⁶¹ En 1693 (le 05 septembre), lors d'un arrêt prononcé à son encontre, Jean de Reynier « de Reyniac » porte le titre plus moderne de « baron de La Ferrade, de Laluque et de Capbreton ». A.D. 33, G 1730, Premier terrier des sentences, jugements et arrêts, 1391-1763. Avant son décès il prétend au rang de « marquis de La Ferrade ». A.D. 33, G 1719, Dixième terrier, 1705-1759.

⁶² Deux contrats sont signés lors de cette transaction : le 11 août 1688 et le 24 juillet 1691. A.D. 33, 3 E 17824, Étude maître François Fournier, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 14 janvier 1733, désignation.

⁶³ Dans une reconnaissance pour un tènement confrontant « à un coulan d'eau ou rouille », datée du 21 août 1719, Jean-Joseph de Reynier est cité comme « cohéritier de feu Jean de Reynier, seigneur de La Ferrade ». A.D. 33, G 2483, Terrier marqué d'une équerre, 1719-1721.

⁶⁴ Pierre de Reynier de Barre est le petit-neveu de Jean de Reynier de Reynach. A.D. 33, H 803, Propriétés et seigneuries foncières. Terrier, 1723-1739.

⁶⁵ A.D. 33, 3 E 17824, Étude maître François Fournier, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 14 janvier 1733, désignation.

⁶⁶ A.D. 33, 3 E 17824, Étude maître François Fournier, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 14 janvier 1733, désignation. « Maisons et domaines, [...] séparés du dit château, appelés Embleville, Loustalot et autres, le tout sis et situé dans les paroisses de Villenave et saint Pierre de Bègles. »

⁶⁷ L'ensemble de l'affaire est restituée dans les moindres détails dans un des dossiers relatifs aux propriétés et seigneuries de l'Abbaye Sainte-Croix de Bordeaux : A.D. 33, H 977, Propriétés et seigneuries foncières : banlieue de Bordeaux, « dossier relatif à des immeubles tenus par Raymond Martin [puis] Jean Reynier de Reyniac », 1607-1728.

foncière et directe, annuelle et perpétuelle » et, d'autre part, de deux pièces de vignes « au plantier de Fieulabet, dans le fief du prieur de l'abbaye Ste Croix, soumises au devoir d'esperle »⁶⁸. Le litige commence dès 1607, lorsque Raymond Martin juge trop lourde ces redevances et devoirs du fait du mauvais entretien des vignes par leur propriétaire (le monastère). De non respects des transactions, en retards ou non totalités des paiements, de condamnations en jugements non exécutés, d'amendes consenties mais non acquittées en oppositions aux exécutions des sentences, nombre de procès se succèdent jusqu'au début du XVIII^e siècle entre les deux parties. Aussi, en 1714, « le Sieur abbé de Ste Croix, faute par le dit Sieur de Reynier de La Ferrade de paier [...] pour les cinq vignes et une sizième, dit faire un acte de main mise des dites vignes, en conséquence du jugement contradictoire, rendu aux requettes du palais [de Justice], le 22 décembre 1614 et autres actes postérieurs. »

À l'époque des Reynier, le domaine de La Ferrade réunit « un château, des bâtiments et des domaines ; [ces derniers] consistant en cour, jardin, vignes, terres labourables, prés, bois taillis, vergers, châtaigniers. » Plus précisément, « le château est entouré de murailles ; on y accède par un portail donnant sur une cour assez vaste ; il comporte chambre haute et basse, vestibule vouté de pierre, escalier de pierre, [le tout] recouverts de charpente et couverture d'ardoises. »⁶⁹

1.3. *Le château de la famille Delpy de la Roche (1733 – début du XIX^e siècle)*

Le 14 janvier 1733, Jacques Delpy de la Roche acquiert la seigneurie de La Ferrade à Pierre de Reynier de Barre. « [Cette] vente par luy consentie (*sic*), [...] est faite moyennant la somme de 15 000 livres »⁷⁰.

⁶⁸ Le partage de la propriété selon la conception médiévale entraîne une répartition des droits, des devoirs et des rôles dans l'exploitation d'une vigne entre plusieurs intervenants. Le détenteur des droits de propriété, le seigneur foncier, peut exploiter directement son bien : il s'agit alors d'une « réserve seigneuriale ». Mais la situation la plus fréquente est le partage de la propriété entre le seigneur et le tenancier : le bien foncier est alors qualifié de « fief » en Bordelais ou de « tenure ». Le seigneur (détenteur, en outre, de la « propriété éminente ») concède les droits d'*usus*, de *fructus* et d'*abusus* au tenancier, ou « feudataire ». Ce dernier dispose alors des droits réels de propriété, ce que l'on qualifie de « propriété utile » (il peut exploiter le bien pour lui-même). Le seigneur foncier exige bien entendu des compensations en échange de la concession des droits de propriété utile, notamment une reconnaissance de son rôle de propriétaire éminent (le tenancier reconnaît ce rôle en versant l'*esperle* au seigneur foncier) et des redevances perçues sur l'exploitation du bien foncier (le cens ou l'*agrière*).

Les seigneurs perçoivent ainsi différents droits sur leurs tenures plantées en vigne : l'*esperle* et le cens en argent, l'*agrière* et la dîme – pour les seigneurs ecclésiastiques – en nature. Ces droits assurent un revenu plus ou moins constant au seigneur et le rattachent au bien foncier, même si celui-ci est confié en faire-valoir indirect. Kévin Porcher, *De la vigne au chai : viticulture et vinification en Bordelais après la guerre de Cent Ans (vers 1450 – vers 1480)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Michel Bochaca, La Rochelle, université de La Rochelle, 2011, 425 p., pp. 89-104.

⁶⁹ A.D. 33, 3 E 17824, Étude maître François Fournier, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 14 janvier 1733, désignation.

⁷⁰ « [...] à savoir pour tous les dits biens et immeubles, la somme de 14 000 livres et pour les vaisseaux vinaires, 1 000 livres. [...] Car le dit seigneur de Larroche dispose de l'ensemble de tous les vaisseaux vinaires qui sont et se trouveront dans les battimens et deppendans comme estant compris dans la présente vente (*sic*). » A.D. 33, 3 E 17824, Étude maître François Fournier, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 14 janvier 1733, désignation.

Le nouveau maître des lieux, « Messire Jacques Delpy », né à Périgueux le 9 mai 1697, est « escuyer », seigneur de la Roche, Pontissat et Chamberliac⁷¹. Il demeure « [à Bordeaux] rue de la Mercy, Paroisse St Projet »⁷². Conseiller du roi en la cour du Parlement de Bordeaux⁷³, il reçoit des lettres d'honneur le 20 janvier 1755.

Plus largement, la famille Delpy de la Roche appartient à la noblesse du Périgord⁷⁴. Louis Delpy – père de Jacques Delpy de la Roche – d'abord receveur des tailles à Périgueux, est pourvu en 1714 de l'office anoblissant de « conseiller secrétaire du Roi près de la Cour des aides de Guienne »⁷⁵. Autrement dit, les Delpy sont issus de la noblesse de robe. Nombre d'entre eux ont exercé les fonctions de conseillers au Parlement de Bordeaux et ce, jusqu'en 1789⁷⁶.

En 1733, le château et ses dépendances « que le dit seigneur de Larroche a déclaré avoir vus, examinés et agréés » sont « en très mauvais état ». Le logis principal « est totalement délabré et à l'abandon ».⁷⁷ De toute évidence, c'est Jacques Delpy de la Roche qui est à l'origine de la construction du château moderne – le château actuel.

Le nom de son architecte reste inconnu à ce jour ; aucun document ne décrit non plus le château à cette époque. Cependant, son état de conservation permet d'apprécier un édifice de style classique et ainsi de situer sa réalisation au milieu du XVIII^e siècle⁷⁸. Force est de remarquer que la façade principale du château arbore certains principes du classicisme en architecture⁷⁹ : l'ensemble de la composition décline le parti de l'équilibre et le goût des proportions. Aussi, la façade développe-t-elle de façon symétrique un corps central, en léger ressaut, accosté de bas-côtés. De plus, mise à part une différence de largeur – somme toute assez négligeable – des deux bandeaux aux deux extrémités

⁷¹ De plus, « Il est capitaine de dragons au régiment de Monseigneur le Dauphin quand il épouse à Bordeaux, le 6 mars 1732, Marie-Anne d'Esmalle. » Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, tome 13, Évreux, Imprimerie Hérissey, 1914, 480 p., p. 273.

⁷² A.D. 33, G 130, Liève des reconnaissances rendues en faveur de l'archevêché, 1783-1788.

⁷³ Il est également propriétaire des charges de receveur ancien et alternatif des tailles de l'élection de Périgueux. A.D. 33, C 4739, Élection de Périgueux, divers, 1616-1775.

⁷⁴ Concernant l'histoire de la famille Delpy de la Roche : A.D. 33, 2 E 854, Famille Delpy de Laroche, 1677-1777.

⁷⁵ Office remplacé, en 1715, par celui de « secrétaire du Roi, maison et couronne de France près la même Cour des aides ». Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, tome 13, Évreux, Imprimerie Hérissey, 1914, 480 p., p. 273.

⁷⁶ Jean-Numa Dast-Le Vacher de Boisville, *Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux*, Bordeaux, Archives historiques du département de la Gironde, 1896, 62 p., p. 25.

⁷⁷ A.D. 33, 3 E 17824, Étude maître François Fournier, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 14 janvier 1733, désignation.

⁷⁸ Nécessairement, la façade actuelle de l'édifice est le résultat de quelques ponctuelles transformations dans le temps (notamment le nombre et la disposition des ouvertures des bas-côtés) mais la conservation des volumes et des rythmes principaux, autorise une juste appréciation de l'état d'origine.

⁷⁹ L'âge d'or de la ville de Bordeaux est le XVIII^e siècle et son style classique. La prospérité économique de la ville rend possible une révolution à la fois sociale, urbaine et architecturale. Son rayonnement est considérable. Entre 1720 et la fin du XVIII^e siècle, l'embellissement de Bordeaux est conjugué par l'action de trois grands commis de l'État (les intendants Boucher, Tourny et saint-Maur) et de célèbres architectes parisiens (les Gabriel, père et fils, et Victor Louis). Le style classique triomphe. Et il triomphe aussi à la campagne, dans la région des Graves. Concernant ce sujet, voir Christian Taillard, *Bordeaux à l'âge classique*, Bordeaux, Mollat, 1997, 253 p.

du mur, c'est la régularité du nombre et de la disposition des travées⁸⁰ qui prévaut. Les éléments décoratifs eux aussi s'emparent de la syntaxe classique. Le motif caractéristique des balustrades⁸¹, assurant le couronnement de l'édifice, accentue sur toute la longueur de la façade, son horizontalité⁸². Assurément, l'élévation associe deux systèmes opposés, garants de son harmonie : la ligne verticale des travées des fenêtres et celle horizontale, de la naissance du toit. Par ailleurs, les petites consoles qui soutiennent les linteaux des chambranles⁸³ des fenêtres – au niveau du rez-de-chausée – sont tout aussi significatives. Sans raison d'être sur le plan architectural, leur intérêt est purement ornemental. D'ailleurs, ce choix est isolé et permet d'apprécier combien la façade du château de La Ferrade se passe volontiers d'éléments décoratifs. Privilégiant l'unité et la mesure, son style classique tire davantage parti du dénuement de la pierre, belle et bien appareillée, que d'une profusion et confusion d'éléments ornementaux⁸⁴.

La façade postérieure du château, qui donne sur la cour, est d'un aspect plus commun : elle est très hétérogène, tant dans son organisation générale que dans la disposition de ses motifs architecturaux et décoratifs. Éloignée des regards et donc des attentions et exigences architecturales, elle bénéficie – logiquement – d'un traitement moins minutieux que celui de la demeure⁸⁵.

En plus de « la maison pour le maître », « le bien consiste en cour, logement pour les cultivateurs, cuvier, chai à vin, et chai à bois, écurie, remise et autres bâtiments. »⁸⁶ Cette description ne définit pas moins le modèle parfait d'un château viticole, selon les principes de l'architecture viticole du XVIII^e siècle. En effet, quatre ailes de bâtiment disposées autour d'une cour intérieure, dessinent un quadrilatère. L'aile du château est réservée au lieu de résidence du propriétaire tandis que les trois autres corps de logis sont destinés à l'activité économique du domaine. À plus d'un titre, la vocation viticole de La Ferrade est clairement servie par une architecture utilitaire d'une grande efficacité⁸⁷. C'est ainsi que les communs, respectant une répartition spatiale logique et traditionnelle, se regroupent, pour certains, autour des bâtiments agricoles (protégeant les animaux et le matériel) et,

⁸⁰ La travée est, en façade, l'espace délimité par deux supports verticaux, en l'occurrence ici, les montants des fenêtres et portes-fenêtres. Dit autrement, les travées sont les lignes verticales définies par la superposition des ouvertures.

⁸¹ La balustrade est une rangée de plusieurs balustres. Dans le cas de La Ferrade, chaque balustrade est scandée d'une table.

⁸² Remarquons que la rangée de modillons, à la base de la corniche, renforce cette ligne horizontale.

⁸³ Le chambranle est l'encadrement d'une ouverture, composé de deux montants verticaux et d'un linteau horizontal.

⁸⁴ L'esthétique classique est une adhésion à l'apparat décoratif discret. L'ornement est toujours très sobre, strictement localisé et lié à l'architecture ou alors réduit à quelques rares motifs sculptés (mascarons ou agrafes à la clef des fenêtres, par exemple).

⁸⁵ Respectant ce même ordre hiérarchique des façades, cette élévation postérieure est orientée au nord tandis que la façade principale bénéficie du soleil méridional.

⁸⁶ A.D. 33, 3 E 24316, Étude maître Jean-Joseph Collignan, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 22 floréal an XI (12 mai 1803), désignation.

⁸⁷ Cette architecture doit répondre aux profondes évolutions viticoles et vinicoles du XVIII^e siècle. Le « claret » laisse la place à un vin de qualité. Initiés par les hommes d'affaires et les ingénieurs hollandais au XVII^e siècle, les progrès dans la culture et la conservation du vin sont tels, au siècle suivant, qu'ils aboutissent à la création des grands vins et à la hiérarchisation des crus. La littérature est abondante sur ce sujet. Le résumé qu'en fait René Pijassou reste une approche synthétique et complète. René Pijassou, « Histoire du vignoble bordelais », in *Châteaux Bordeaux*, Paris, Centre Pompidou, 1989, 260 p., pp. 27-37.

pour d'autres, autour des bâtiments liés à l'exploitation viticole proprement dite. Plus précisément, il s'agit de l'ensemble des chais où se traite la vendange et s'élabore le vin, à savoir : le pressoir, le cuvier et le chai d'élevage⁸⁸. Par ailleurs, l'envergure viticole du château rend nécessaire dans cet ensemble, l'aménagement de logements pour les hommes de la vigne ainsi qu'un chai avec une boutique de tonnelier⁸⁹.

Les critères régissant l'exécution des dépendances répondent à des impératifs tout aussi spécifiques⁹⁰. Leur aspect rustique indique leur caractère purement fonctionnel tout en assurant une indispensable distinction architecturale – et donc hiérarchique – avec le logis principal. Toutefois, le motif de la gargouille apporte un éclairage complémentaire. Disposé sur la façade du cuvier (installé dans l'aile ouest de la cour), cet élément fonctionnel sert probablement à l'évacuation d'eaux usées⁹¹. Avant tout pratique donc, il est aussi agrémenté d'un motif figuré, en bas-relief, et porte la date de « 1749 ». Cette indication est précieuse car elle permet de situer la période d'achèvement des travaux de construction du château⁹². En outre, de par son emplacement, c'est sur le cuvier que cette même information attire l'attention. Considéré comme l'un des bâtiments utilitaires les plus "nobles" du domaine viticole, il est ainsi "consacré". Certes, l'architecture des communs se doit d'être plus ordinaire que celle de la demeure mais, leur construction exige toutes les attentions car ils sont essentiels à l'expansion économique du domaine. D'ailleurs, si le "château-demeure" peut manquer, les communs, eux, restent indispensables dans un château viticole. Leur rôle est primordial ; l'architecte de La Ferrade l'a bien compris.

Le château de la famille Delpy de la Roche est un véritable château viticole. Il figure sur la carte de Cassini⁹³ tout comme ses vignes sont relevées par Pierre de Belleyme dans les années 1785⁹⁴ ; l'atlas

⁸⁸ Une distinction terminologique est ici nécessaire : dans le chai d'élevage, le vin continue d'évoluer (en barriques) alors que dans le chai de garde, le vin (mis en bouteille dans les châteaux, seulement au XIX^e siècle) vieillit et se conserve durablement. Précisons enfin que lorsqu'il s'agit de la réserve du propriétaire, le chai de garde est appelé le cellier (et si ce dernier est placé au niveau du soubassement de la demeure, il prend alors le nom de caveau).

⁸⁹ Ce chai prend place quelques années plus tard dans la cour du château des Delpy. A.D. 33, 3 U 2290, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 12 décembre 1825, désignation.

Le tonnelier et le maître de chai sont les deux grandes figures de la vinification tandis que l'homme d'affaires est le chef de la viticulture. Dans les grands châteaux, cette organisation est souvent gérée par le régisseur du domaine.

⁹⁰ Le patrimoine architectural viticole réunit deux types d'architectures, à la fois très différenciées et indissociables : l'architecture du château et celle des communs. L'importance de ces derniers fait de l'architecture utilitaire un véritable sujet d'étude à part entière. Cécile Dantarribe, « Les communs des châteaux viticoles de Louis-Michel Garros en Gironde. Reflet d'une culture matérielle du vignoble bordelais », in *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, Troisième série, n°02, Bordeaux, s.n., 2003, pp. 121-130.

⁹¹ Ce parement de sortie d'eau reste toutefois énigmatique et sa destination initiale fait encore l'objet de plusieurs hypothèses. Selon les explications données par Jean-Pascal Goutouly, il pourrait s'agir : soit d'une gargouille de fontaine (mais une pression naturelle de l'eau est ici impossible), soit d'une gargouille de puits (les textes mentionnent de nombreux puits de part et d'autre de la cour cependant, la disposition intérieure probable du tuyau d'arrivée d'eau interdit cette éventualité), ou plus certainement d'une gargouille d'évacuation d'eaux usées (elle correspondrait à l'évacuation d'un évier intérieur ; la grande ouverture – aujourd'hui murée – a pu éclairer une vaste aire de lavage ou de travail dans le cuvier).

⁹² L'hypothèse initiale du milieu du XVIII^e siècle est ainsi confirmée.

⁹³ La « carte de Cassini », lancée sous les auspices de l'Académie des sciences, en 1747, est la première carte générale et particulière du royaume de France. Elle est dressée par les Cassini, famille d'astronomes et de géographes d'origine italienne. Ses 181 feuilles ont été publiées entre 1756 et 1815. A.D. 33, 9 J 456, Fonds d'Arlot de saint-Saud, cartes de Cassini (région

de Trudaine restituée superbement la demeure, les jardins, les vignes ainsi que les bois⁹⁵. À n'en pas douter, ce domaine est comparable aux nombreuses autres propriétés de la région des Graves dont, au XVIII^e siècle, l'identité et l'activité sont étroitement liées au vignoble⁹⁶. Comme tout « bien de campagne »⁹⁷, il enferme « des jardins [potager et d'agrément], des bois taillis, des terres » et tel un authentique château viticole, il compte de nombreuses « pièces de vignes ». Désignée comme « la grande pièce de vigne blanche »⁹⁸ pour l'une ; appelées « Desampaux » ou « La Renardière » pour d'autres⁹⁹, soit au total un vignoble de « 80 journaux à faire 40 tonneaux de rouge et 20 tonneaux de vin blanc, négociés à 200 ou 300 livres à l'unité »¹⁰⁰. Soulignons, cependant, que cette contenance concerne l'ensemble des domaines de La Ferrade et du Cros¹⁰¹.

Et justement, les vins rouges de La Ferrade sont des vins très réputés au milieu du XVIII^e siècle. Ils sont appréciés non seulement dans les grandes villes de France, dont Paris ou Strasbourg, mais aussi dans les ambassades de France en Allemagne, Russie et Suède¹⁰².

Indubitablement, la personnalité de Jacques Delpy de la Roche a profondément marqué l'histoire de La Ferrade. Le domaine qu'il constitue est doté d'un château moderne et planté d'un vignoble renommé. Cette figure de La Ferrade incarne parfaitement l'image des « princes des vignes », saisis – durant tout le XVIII^e siècle – de « la fureur de planter »¹⁰³. Ainsi, les parlementaires

Aquitaine), s.d. Ces pièces originales sont directement consultables sur site de l'E.H.E.S.S., « Navigation », *Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui*, s.d., url de référence : http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php, consulté le 06/12/2013.

⁹⁴ De 1760 à la Révolution, Pierre de Belleyme, ingénieur géographe de Louis XV, est chargé de la gravure de planches cartographiant la Guyenne. Sont ainsi levées et en partie publiées, les 43 feuilles de la carte de Belleyme. A.D. 33, 2 Fi 1500-1, Carte de la Guyenne, feuille n°27, XVIII^e siècle. Cette pièce originale est directement consultable sur le site des Archives départementales du Lot-et-Garonne : A.D. 47, « Carte de la Guyenne, n°27 », *Cartes de Belleyme*, s.d., url de référence : http://www.cg47.org/webcg47/archives_nouveau_site/coups-de-coeur/belleyme/viewer.asp?id=AD047_3Fi16&no=27, consulté le 06/12/2013.

⁹⁵ Soulignons le tracé de deux avant-corps, assez imposants, sur la façade principale. Daniel-Charles Trudaine, administrateur des Ponts et Chaussées, réalise un atlas des routes de France, entre 1745 et 1780. Cette collection constitue plus de 3 000 planches manuscrites, soigneusement aquarellées, établissant les routes et leurs abords. La « Généralité de Bordeaux n°06 » est répertoriée sur le site des Archives nationales Fontainebleau-Paris-Pierrefitte-sur-Seine, « Atlas de Trudaine pour la Généralité de Bordeaux », *Atlas Trudaine : Base ARCHIM*, s.d., url de référence : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_2=Cote&VALUE_2=CP/F/14/8458, consulté le 06/12/2013.

⁹⁶ Pour preuve, « dans les Graves de Bordeaux, on relève une vingtaine de ces grandes propriétés viticoles, dont [...] celle du conseiller Delpy La Roche qui tient à Villenave d'Ornon, la maison noble de La Ferrade. » Gérard Aubin, Sandrine Lavaud et Philippe Roudié, *Bordeaux : vignoble millénaire*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1996, 216 p., p. 93.

⁹⁷ A.D. 33, 3 E 24316, Étude maître Jean-Joseph Collignan, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 22 floréal an XI (12 mai 1803), désignation.

⁹⁸ A.D. 33, 3 E 24316, Étude maître Jean-Joseph Collignan, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 22 floréal an XI (12 mai 1803), désignation. « [Pièce] joignant le principal domaine dont elle n'est séparée que par le dit chemin de Gradignan et qui la borne au levant ». Cette parcelle se situe à l'ouest du domaine, au-delà de sa limite ; elle longe l'autre côté du chemin de Leysotte, au niveau du lieu-dit Haut-Madère. On peut la repérer sur le plan cadastral de 1844, sous le numéro 244 : A.D. 33, 3 P 550/6, Plan cadastral, section A, feuille 2 Le Becquet, 1844.

⁹⁹ A.D. 33, 3 U 2290, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 12 décembre 1825, désignation.

¹⁰⁰ Jules Lépiciier, *Archives historiques du département de la Gironde*, tome 44, Bordeaux, Féret et fils, 1909, 564 p., p. 373.

¹⁰¹ Au sujet de la maison noble du Cros, voir ci-dessous.

¹⁰² François Magnant (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., p. 40.

¹⁰³ Expression attribuée à l'intendant de Bordeaux Boucher qui stigmatise, dans les années 1730, cette frénésie qui s'est emparée de la noblesse de robe.

bordelais¹⁰⁴ deviennent-ils les propriétaires des anciennes seigneuries et des terroirs en friches, qu'ils couvrent de vignes ; n'hésitant pas, alors, à édifier d'importants domaines et à investir de lourds capitaux. Une vague viticole envahit le Bordelais. Le château de La Ferrade est une illustration parfaite de ce phénomène de colonisation viticole, menée par la noblesse de robe, fortunée, éclairée, éprise de belles choses et douée d'un esprit d'entreprise¹⁰⁵.

Après la mort de Jacques Delpy, en 1757, et jusqu'au siècle suivant, la famille Delpy de la Roche règne sur La Ferrade ; à des degrés différents, cependant, selon ses membres¹⁰⁶ : tandis que Louis François Delpy¹⁰⁷ (fils cadet de Jaques Delpy) cède, en 1803, certaines pièces de vigne, « la moitié des vaisseaux vinaires et quelques autres objets mobiliers existants sur le dit domaine »¹⁰⁸, Jean Louis Henry Delpy¹⁰⁹ (fils aîné de Jacques Delpy) agrandit le domaine – dont il hérite¹¹⁰ dans sa quasi-totalité – en lui rattachant la maison noble du Cros¹¹¹. Sa descendance conserve La Ferrade après lui¹¹².

¹⁰⁴ Tout comme les riches bourgeois de la ville. De la sorte, l'implantation actuelle du vignoble bordelais est constituée par le dynamisme conquérant de riches notables bordelais du XVIII^e siècle.

Par ailleurs, ces nombreuses mutations, sous l'effet d'une politique de remembrements et de défrichements, entraînent une profonde modernisation des campagnes bordelaises. Voir Gérard Aubin, Sandrine Lavaud et Philippe Roudié, *Bordeaux : vignoble millénaire*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1996, 216 p., pp. 88-94.

¹⁰⁵ Sur ce sujet voir Michel Figeac, *La douceur des Lumières. Noblesse et art de vivre en Guyenne au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Mollat, 2001, 311 p.

¹⁰⁶ Marie-Anne d'Esmalle, veuve de Jacques Delpy de la Roche reçoit le domaine dans la succession de son époux, mort en 1757. Elle-même décède dès 1758.

¹⁰⁷ Louis François Delpy de la Roche, né à Toulouse en 1735, est chevalier, capitaine des vaisseaux du roi et chevalier de saint-Louis. Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, tome 13, Évreux, Imprimerie Hérissey, 1914, 480 p., p. 273.

¹⁰⁸ Des objets mobiliers tels que : de grandes cuves, des maies, des douils, des foudres cerclés, des bastes, des marmites et autres entonnoirs. A.D. 33, 3 E 24316, Étude maître Jean-Joseph Collignan, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 22 floréal an XI (12 mai 1803), désignation. Le Larousse agricole est une source précieuse pour donner à ces instruments et ustensiles anciens leur usage original : Émile Chancrin et Rémy Dumont (sous la direction de), *Larousse agricole. Encyclopédie illustrée*, tome 01 et tome 02, Paris, Librairie Larousse, 1921, 852 p. et 832 p.

¹⁰⁹ Le 25 juillet 1757, Jean Louis Henry Delpy de la Roche est conseiller au Parlement de Bordeaux. Jean-Numa Dast-Le Vacher de Boisville, *Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux*, Bordeaux, Archives historiques du département de la Gironde, 1896, 62 p.

Il exerce ses mêmes fonctions dans les années 1785 : A.D. 33, C 4898, Registre des déclarations, 1785-1788.

¹¹⁰ Par son testament clos du 28 juillet 1755, Marie-Anne d'Esmalle institue son fils aîné, Jean Louis Henry Delpy de la Roche, son héritier général et universel.

¹¹¹ « La maison noble du Cros, qui est située dans l'étendue de cette paroisse [de Villenave], appartenait, dans le siècle passé, à M. Pierre de Maslin, Maître d'hôtel ordinaire du Roi, qui, par contrat du 7 février 1657 [...], la vendit à Maître Jean Hugon, Avocat au Parlement, [qui la transmit en 1757 à] M. de la Roche-Delpy, Conseiller au Parlement. » Paul Pallandre jeune, *Variétés bordelaises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, tome 04, Bordeaux, Imprimeur-libraires Frères Labottière, 1785, 316 p., p. 152.

La seigneurie du Cros, que l'on peut situer actuellement dans le quartier saint-Bris, devient en 1836 la colonie saint-Louis. À ce titre aussi, nous le verrons plus loin, son histoire et celle du domaine de La Ferrade sont en partie communes.

¹¹² Toutefois, le domaine du Cros n'appartient plus aux Delpy à partir de 1792.

Concernant La Ferrade, Rose Françoise Delpy de la Roche, sœur de Jean Louis Henry, hérite du domaine à la mort de son frère, en 1806 (« instituée héritière générale et universelle du dit Jean Louis Henry Delpy de la Roche, aux termes de son testament olographe, en date du 1^{er} mai 1806, déposé au rang des minutes de maître Jean-Mathieu Faugère, notaire à Bordeaux, le 17 octobre 1806 »). Puis, Henry Delpy de la Roche, neveu de Rose Françoise, recueille ce bien dans la succession de sa tante, en 1817 (« institué héritier de Rose Françoise Delpy de la Roche, aux termes de son testament fait en présence de témoins, le 19 avril 1817, devant maître Desjardin, notaire à Versailles »).

Souignons que ce même Henry Delpy de la Roche, né à Toulouse en 1769, chevalier des ordres royaux de saint-Louis et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, n'est autre que le fils de Louis François Delpy de la Roche. Sur ce dernier point : Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, tome 13, Évreux, Imprimerie Hérissey, 1914, 480 p., p. 273.

Chapitre 2 Un fief nouveau (première moitié du XIX^e siècle)

2.1. Les « beaux dehors » du château

C'est en 1836 que sont précisément connues la superficie du domaine et la nature des parcelles qui le composent¹¹³. C'est ainsi que l'ensemble de la propriété s'étend, d'un seul tenant, sur « 24 hectares, 82 ares, 34 centiares »¹¹⁴. Au fil du temps, cette contenance évolue très peu¹¹⁵.

L'étendue du château de La Ferrade est entièrement clôturée par des haies et des fossés. Le domaine présente « trois entrées fermées »¹¹⁶ : le premier accès, au levant, comporte une barrière à hauteur d'appui et claire-voie, « tournant sur des gonds, grossièrement construite en planches de pin » ; le deuxième passage, au midi, fermé par une porte en bois commun, est placé « presque en face de la maison de maîtres » ; la troisième entrée, au couchant, est fermée par un portail « à côté duquel est une petite porte de service » et de part et d'autre de quoi, « sont plantés deux marronniers ». Ce « grand portail », d'abord à « claire-voie », est ensuite construit en « bois à deux venteaux et piles en pierre »¹¹⁷. Il correspond à l'entrée principale du château¹¹⁸.

À travers ses trois modèles de portails¹¹⁹, La Ferrade établit clairement une hiérarchie entre le traitement soigné de l'entrée principale et la simplicité rustique des passages secondaires. Ceux-ci se veulent utilitaires alors que celle-là dévoile un caractère raffiné. Plus largement encore, le domaine traduit l'intérêt, très répandu à l'époque, accordé à la construction des portails¹²⁰. Et pour cause : tels de véritables éléments architecturaux, ils se doivent d'annoncer magistralement le domaine et, en outre, d'affirmer le prestige de la demeure. Garants de cette "plus-value" castrale, ils bénéficient alors d'une

¹¹³ Les actes notariés restent muets à ce sujet pendant près d'un siècle. Il faut attendre un jugement d'adjudication, rendu en 1836, pour connaître cette précision. A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, désignation.

Dès 1825, toutefois, un autre jugement d'adjudication mentionne la contenance de La Ferrade mais cette information ne concerne que la partie du domaine vendue par Henry Delpy de la Roche. A.D. 33, 3 U 2290, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 12 décembre 1825, désignation.

¹¹⁴ A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, description des terres et vignes.

¹¹⁵ En 1845, le domaine figure dans les matrices cadastrales de la commune de Villenave d'Ornon, sous les numéros 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265 et 266. A.M.V.O., Matrices cadastrales, château La Grande Ferrade, états de section, 1845.

¹¹⁶ Elles figurent sur le plan cadastral de 1844 : A.D. 33, 3 P 550/6, Plan cadastral, section A, feuille 2 Le Becquet, 1844.

¹¹⁷ C'est ainsi qu'il est décrit en 1836 (A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836.) puis en 1843 (A.D. 33, 3 E 57277, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09 octobre 1843.).

¹¹⁸ A.D. 33, 3 E 19366, Étude maître Jean Simone, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 19 décembre 1811, désignation. et A.D. 33, 3 E 57304, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03 avril 1852, désignation.

¹¹⁹ Aucun d'entre eux ne subsiste actuellement et leur emplacement n'a pas, non plus, été conservé. L'entrée sud est aujourd'hui déportée vers l'ouest ; au couchant, un portail est installé plus au nord, le long du chemin de Leysotte. Ce dernier aménagement date de l'époque du centre de recherches agronomiques du Sud-Ouest, objet du chapitre suivant.

¹²⁰ L'usage du portail ainsi monumental est typiquement bordelais. Très en vogue à la fin du XVIII^e et durant le XIX^e siècles, il participe au langage d'apparat du château viticole. Sur ce sujet, voir Robert Coustet et Françoise Legrand, « Portails classiques et néo classiques », in *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, deuxième série, n°24, Bordeaux, s.n., 1975, pp. 117-128.

réalisation toujours très soignée et ce, quels que soient leur degré de développement et la sophistication de leur décor.

De par la vocation viticole de La Ferrade, la vigne représente une proportion non négligeable des terres du domaine. « Huit pièces principales » réunissent six pièces de vignes rouges, de « 12 hectares, 72 ares, 84 centiares », et deux pièces de vignes blanches de « 02 hectares, 47 ares, 50 centiares environ »¹²¹. De plus, « toutes ces vignes, tant les rouges que les blanches, sont dans un terrain de graves, [et sont] bien soignées. »¹²². En 1843, le domaine perd « la pièce de vignes blanches [...] divisée en deux par une allée, [...] jusqu'ici partie du dit domaine et comme formant une dépendance. »¹²³

À ces parcelles cultivées, s'ajoute un environnement naturel faisant l'objet des plus grands soins. Dans un bel équilibre, le château est entouré de bois de chênes blancs, de quelques pins isolés, d'acacias, de peupliers, de grands platanes¹²⁴ et « d'une foule d'autres arbres du pays ou étrangers assez rares » ; s'ajoutent des bois taillis¹²⁵ et des bois de haute futaies « très beaux »¹²⁶, quelques prairies artificielles, « peu importantes et destinées à l'embellissement des bois » ; sont aussi aménagés un lac avec son île¹²⁷ et des rocailles artificielles. À l'évidence, la mode des parcs à l'anglaise a su trouver sa place à La Ferrade, qui cède, en ce XIX^e siècle, au charme séduisant des « petits tertres de grottes et de rochers »¹²⁸ ou aux effets pittoresques des bassins et des cours d'eau¹²⁹ ; se rattachent également des terres de landes, « complantées de quelques pêchers », un verger¹³⁰, deux jardins potagers, « l'un au levant, l'autre au couchant du château »¹³¹ ; Dans toute sa longueur, le domaine est « traversé par une

¹²¹ « Laquelle pièce est séparée du dit domaine par le chemin conduisant de la grande route de Castres et du lieu de la Croix de Leyssotte à Léognan, et qui se trouve [la pièce de vignes] en face du portail d'entrée de ce même domaine. » A.D. 33, 3 E 57277, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09 octobre 1843.

Bien qu'à l'unisson sur sa contenance et sa destination, les plans cadastraux divergent quant à sa répartition. Le plan cadastral de 1844 (section A, feuille 2 Le Becquet), figure l'ensemble de la pièce de vignes sous le numéro de parcelle 244, tandis que celui du XIX^e siècle (section A Le Becquet) la représente sous les numéros de parcelle 223, 224 et 225 (la parcelle n°244 correspondant à la réunion des parcelles n°223, 224 et 225).

¹²² A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, description des terres et vignes.

¹²³ A.D. 33, 3 E 57277, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09 octobre 1843. De fait, en 1843, la contenance totale du domaine n'est plus que de 22 hectares, 34 ares, 84 centiares.

¹²⁴ « [Ils s'étendent] devant le jardin anglais jusque sur la pelouse, [...] comme il en existe aussi à l'ouest des bâtiments (le château) ». A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, désignation.

¹²⁵ A.D. 33, 3 E 57269, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 19 octobre 1841, désignation.

¹²⁶ « [...] dont la coupe donnerait d'ores et déjà un grand bénéfice ». A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, description des bois et prairies.

¹²⁷ Ce point d'eau (numéro de parcelle 263) est appelé « vivier » dans les matrices cadastrales de 1845. A.M.V.O., Matrices cadastrales, château La Grande Ferrade, états de section, 1845.

¹²⁸ A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, description des bois et prairies.

¹²⁹ Dans le paysage du vignoble bordelais, le château, né avec le jardin français, laisse lentement émerger le style du jardin anglais. Jean-Pierre Bériac, « Parcs, jardins et paysages », in *Châteaux Bordeaux*, Paris, Centre Pompidou, 1989, 260 p., p. 116.

¹³⁰ Il est indiqué sous le numéro de parcelle 254 dans les matrices cadastrales de 1845. A.M.V.O., Matrices cadastrales, château La Grande Ferrade, états de section, 1845.

¹³¹ « C'est dans le milieu de ce dernier que se trouve le puits, [...] couvert d'un toit en plancher supporté par des piliers ». A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, désignation. Ces deux parcelles sont facilement identifiables sur le plan cadastral de 1844 ; elles portent les numéros 249 et 251. A.D. 33, 3 P 550/6, Plan cadastral, section A, feuille 2 Le Becquet, 1844.

allée qui joint les deux chemins conduisant à Léognan »¹³². Suivant une même volonté scénographique, un entrelacs de chemins s'ordonne autour de la demeure. Certains sont « bordés d'arbres fruitiers, du moins [ceux] environnant les bâtiments »¹³³ ; on peut en imaginer d'autres jalonnés de statues, de vases en pierre, en fonte ou en terre cuite. Le tout créant ainsi un jeu de perspectives visuelles des plus réussies¹³⁴. Enfin, l'ensemble aboutit sur les « agréments »¹³⁵, « parterres » et autres massifs de fleurs disposés devant le château, point d'orgue de cette magistrale composition.

Manifestement, c'est une attention totale qui est prêtée à l'environnement naturel de La Ferrade. Celui-ci fait partie intégrante du château qu'il met en scène et ainsi magnifie¹³⁶. Le parc rappelle que la possession d'un jardin reste le souvenir illustre d'une marque d'aristocratie ancienne. Leur conception et traitement participent à la mise en valeur générale du domaine. Ce décor végétal supplémentaire devient alors indispensable : il est un véritable écrin de verdure entourant – et révélant – son joyau de pierre, la demeure. La Ferrade démontre clairement combien l'art du jardin évolue en une véritable science du paysage.

Enfin, au plus près des abords du château : sa cour. Elle est « complantée en ormeaux, tilleuls, platanes et acacias. On y trouve aussi quelques pièces de vignes et de figuiers, adossées au mur. » Entourée par quatre corps de bâtiments et fermée dans son angle nord-est par un mur de clôture, la cour est néanmoins accessible par quatre issues : au levant, « un portail en bois, à claire-voie » ; au couchant, « un autre portail fermant l'arceau » (celui-là même qui joint le cuvier et le cuvier-pressoir) ; au nord, « deux autres petites portes sont pratiquées dans le mur servant de clôture »¹³⁷.

2.2. La vie au château des « aristocrates du bouchon »

Plusieurs propriétaires se succèdent sur les terres de La Ferrade, durant la première moitié du XIX^e siècle. Dans l'ordre d'apparition sur le domaine : Étienne Vidal, la famille Larcher, la famille Ladevèze, Marie Lucie Capblanc et Jean-Étienne Cassy.

¹³² Cette allée qui réunit ainsi les portails est et ouest, passe le long de la façade sud du château. Elle porte le numéro 258 sur le plan cadastral de 1844. A.D. 33, 3 P 550/6, Plan cadastral, section A, feuille 2 Le Becquet, 1844.

¹³³ A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, désignation.

¹³⁴ Cet art du jardin développe une véritable architecture paysagère dans les châteaux viticoles. Voir Cécile Dantarribe, « Les folies Garros », in *Le Festin*, hors-série : Bordeaux l'art du vin, Bordeaux, Éditions Le Festin, 2005, 144 p., p. 76.

¹³⁵ A.D. 33, 3 E 57269, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 19 octobre 1841, désignation. Ils sont dits aussi « jardin anglais, attenant à la pelouse qui s'étend au midi, devant la maison. [De plus, devant ce jardin], et dans sa largeur, se trouve un petit mur peint en rouge, à la hauteur d'appui ». A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, désignation.

¹³⁶ Moyen, évidemment, de montrer la domination du propriétaire sur ses terres, qu'il discipline à son avantage. Le parc contribue ainsi à satisfaire symboliquement aux exigences ostentatoires du château, au sein de son vignoble.

¹³⁷ A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, description des bois et prairies.

Plus précisément, en 1803, Étienne Vidal se rend acquéreur, moyennant « 30 000 francs », de la partie du domaine vendue par Louis François Delpy de la Roche¹³⁸ et cède cette même partie de La Ferrade, à Charles Samuel Larcher, en 1811, pour la somme de « 12 150 francs »¹³⁹. En outre, ce dernier se rend adjudicataire, en 1825, de l'autre part du château¹⁴⁰, celle dont se sépare la descendance de Jean Louis Henry Delpy (son neveu, Henry Delpy)¹⁴¹ ; « estimé 22 300 francs, [le bien] est vendu aux enchères 22 100 francs ». Autrement dit, en 1825, Charles Samuel Larcher prend possession de la totalité de La Ferrade, qui retrouve ainsi sa superficie initiale, perdue en 1758. Le château reste dans la famille Larcher un peu plus de dix ans : à la mort de Charles Samuel Larcher, en 1832, ses deux frères et ses deux sœurs (ainsi que leurs représentants) recueillent La Ferrade¹⁴² qu'ils vendent par voie de licitation, en 1836, pour « 26 650 francs »¹⁴³.

Raymond Anne Marie Ladevèze est alors propriétaire du domaine de 1836 à 1841. Cette même année, son frère (Joseph Victor) et sa belle-sœur (Élisabeth, épouse de feu Raymond Alexandre) en héritent¹⁴⁴ puis le vendent à Marie Lucie Capblanc, contre « 25 000 francs »¹⁴⁵. Cette dernière possède le bien pendant deux années exactement jusqu'à ce qu'elle le cède, pour la même somme, à Jean Étienne Cassy¹⁴⁶. Celui-ci est maître des lieux de 1843 à 1852.

Les sources manuscrites apportent certaines informations au sujet des propriétaires de La Ferrade. Étienne Vidal, né à Montpellier (Hérault)¹⁴⁷, est négociant à Bordeaux, ville où il demeure 9 rue du Cerf-Volant. Charles Samuel Larcher, également négociant, est originaire de Montbéliard (Doubs). Ayant habité au 47 rue du Parlement à Bordeaux, il est propriétaire, dans la même ville, d'une maison située 3 rue Gobineau. Raymond Alexandre Ladevèze était propriétaire tandis que Joseph Victor Ladevèze, marié à « Dame Senet, surnommée Mimi » avec laquelle il demeure « à Charleston (États Unis d'Amérique) », est négociant. Marie Lucie Capblanc, quant à elle, est « surnommée Donesse » ; elle est propriétaire et sans profession. Enfin, Jean Étienne Cassy, né à

¹³⁸ A.D. 33, 3 E 24316, Étude maître Jean-Joseph Collignan, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 22 floréal an XI (12 mai 1803), désignation.

¹³⁹ A.D. 33, 3 E 19366, Étude maître Jean Simone, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 19 décembre 1811, désignation.

¹⁴⁰ A.D. 33, 3 U 2290, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 12 décembre 1825, désignation.

¹⁴¹ Le partage du domaine de La Ferrade entre les membres de la famille Delpy de la Roche est détaillé dans le premier chapitre de cette étude.

¹⁴² Larcher, Saigey et Gruet (Larcher et consorts) héritent du domaine à la mort de leur frère « ainsi qu'il en résulte d'un acte de notoriété, passé devant maître Goguel, notaire à Montbéliard, le 31 octobre 1832 ».

¹⁴³ Dans cette vente aux enchères, le domaine est estimé « 24 000 francs ». A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, désignation.

¹⁴⁴ « En vertu d'un legs universel fait en leur faveur par le dit Raymond Anne Marie Ladevèze, aux termes de son testament olographe, en date du 23 septembre 1838, déposé aux minutes de maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, suivant acte passé devant lui le 21 janvier 1841. »

¹⁴⁵ A.D. 33, 3 E 57269, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 19 octobre 1841, désignation.

¹⁴⁶ A.D. 33, 3 E 57277, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09 octobre 1843. Précisons ici qu'il « est expressément convenu et stipulé que [la] pièce de vignes [blanches] n'est point comprise dans la présente vente et qu'elle est et demeure formellement réservée par M^{elle} Capblanc Donnesse, à laquelle elle continuera à appartenir. »

¹⁴⁷ Né en 1767, Étienne Vidal continue sa profession de négociant à Bordeaux (« n°3 façade des Chartrons »), dans les années 1825 ; période où il se rend régulièrement à « Bruxelles pour affaires de commerce ». A.D. 33, 4 M 701/38, Passeport de Étienne Vidal, 04 juin 1823.

Gensac (Gironde)¹⁴⁸ est négociant à Bordeaux. Il y demeure, également, avec son épouse Jeanne Suzanne Désirée Dupuy, d'abord 39 quai des Chartrons puis 14 quai Louis XVIII.

En d'autres termes, nombre de propriétaires de La Ferrade représentent la classe du négoce bordelais du XIX^e siècle¹⁴⁹ et, ainsi, reflètent fidèlement le profil sociologique des nouveaux propriétaires des châteaux viticoles du Bordelais à cette époque. Le vignoble de Bordeaux est historiquement voué à l'exportation lointaine. Aussi, le rôle joué par les marchands de vin a toujours été important : intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, les négociants "fabriquent" aussi le vin car c'est eux qui assurent les assemblages entre les différents crus, conservés en barriques, dans leurs chais bordelais. Les maisons de négoce s'implantent dans le quartier des Chartrons, à Bordeaux, au XVIII^e siècle ; très cosmopolites, elles sont d'origines anglaise, hollandaise, allemande et irlandaise¹⁵⁰. Le commerce du vin prospère au bénéfice de ces négociants qui s'enrichissent considérablement au XIX^e siècle¹⁵¹. Leur fortune leur permet d'acquérir d'importants châteaux viticoles. À l'évidence, les propriétaires de La Ferrade mènent des activités de négoce moins ambitieuses mais la période étant faste en fondations multiples, les créations nouvelles sont aussi l'œuvre de marchands français plus modestes. Les Vidal, Larcher ou bien encore Cassy sont sans doute de ceux-là.

Assurément, la personnalité de Charles Samuel Larcher se détache plus nettement de cette galerie de portraits. Rappelons que c'est à lui que revient – après en avoir acquis une partie en 1811 – l'unification de la totalité du domaine, en 1825. La Ferrade dévoile à son tour le visage de son propriétaire¹⁵². Charles Samuel Larcher vit dans un certain confort mais n'affiche aucun goût de luxe. Son « salon à manger » enferme un mobilier assez réduit, sobre mais de bonne qualité¹⁵³. Il mène une vie mondaine restreinte et semble davantage privilégier ses activités dans l'intimité d'une pièce à

¹⁴⁸ Né en 1800, Jean Étienne Cassy est toujours négociant en 1860. A.D. 33, 4 M 743/131, Passeport de Jean Étienne Cassy, 03 mars 1860.

¹⁴⁹ Les Archives départementales de la Gironde conservent un fonds des négociants (côté 7 B 1001 à 3154, années 1593-1859). Malheureusement, aucun des propriétaires de La Ferrade n'y est répertorié.

¹⁵⁰ Grâce aux précisions apportées par Raymond Blanc-Seignouret, petit-neveu de Charles Samuel Larcher, nous savons que ce dernier mène son activité de négoce en vins, comme associé, dans la maison « James Viollet et Cie », d'origine anglaise.

¹⁵¹ La conjoncture n'est pas des plus favorables, pourtant, dans la première moitié du XIX^e siècle (politique douanière protectionniste de la Restauration et de la Monarchie de Juillet ; difficultés auxquelles se surimposent les ravages d'une nouvelle maladie, l'oïdium, à partir de 1851). Le négoce assure des prix de ventes constants aux châteaux, en pratiquant avec eux une politique "d'abonnements". Ces contrats, à long terme, garantissent aux courtiers l'exclusivité des ventes des vins à des prix fixes. Ce rôle de "banquiers" se révèle très bénéfique pour les négociants. Voir Philippe Roudié, *Vignoble et vigneron en Bordelais (1850-1980)*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1988, 436 p., p. 205.

¹⁵² En effet, les descriptions détaillées contenues dans l'inventaire après décès de Charles Samuel Larcher, établi au château de La Ferrade, sont parfois sources d'indications sur son mode de vie ou sa personnalité. A.D. 33, 3 E 30113, Étude maître Jean-François Sicard, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 29 novembre 1832.

Par ailleurs, les renseignements biographiques apportés par Raymond Blanc-Seignouret complètent précieusement son portrait. Charles Samuel Larcher est l'oncle maternel de Georges-Frédéric Gruet (père de Charles Gruet, futur maire de Bordeaux (1912-1919)). De plus, il fait construire sur des terrains de l'ancien château Trompette (achetés préalablement à Jacqueline de Verthamon, veuve de François de Saige), deux grands immeubles : l'un cours du XXX juillet, actuellement siège de l'hôtel Normandie ; l'autre 3 rue Gobineau, l'hôtel Lutetia.

¹⁵³ « La grande table » est en noyer et les « 12 chaises », en cerisier.

usages multiples (« chambre à coucher »-cabinet de travail-boudoir), où se multiplient à l'envi des secrétaires, tables de travail et tablettes de jeu ainsi que des divans, banquettes, fauteuils et causeuses. Le propriétaire de La Ferrade ne néglige pas pour autant les plaisirs de la table : une véritable batterie de cuisine peut assurer la préparation des mets¹⁵⁴ tandis que les pièces de vaisselle et de verroterie sont en quantité suffisante pour tous les apprécier¹⁵⁵.

Charles Samuel Larcher fait preuve, en outre, d'une certaine modernité : il possède « deux cafetières à la de Belloy »¹⁵⁶ et conduit « un Tilbury moderne avec ses harnais ». C'est aussi un homme raffiné qui porte « une montre d'or à répétition avec échappement à cylindre », « une chaîne d'or à gourmette », « une clé d'or et un cachet en amétiste (*sic*) monté en or ». Plus singulier encore, Charles Samuel Larcher a le goût des sciences et s'essaie à l'astronomie depuis « une chambre du 1er étage » au moyen « d'un télescope en cuivre jaune avec sa caisse en bois de noyer ». Il est en revanche moins sensible à l'art : outre l'incontournable « trumeau avec glace et son tableau peint » disposé dans le « salon à manger », seul un modeste « paysage peint sur carton et placé sous verre » décore la chambre à l'étage « prenant sur le levant ».

2.3. *Un château conçu pour son vin*

La façade restant muette sur l'organisation intérieure du château de La Ferrade¹⁵⁷, il faut attendre les années 1830 pour que les textes anciens deviennent enfin plus prolixes à ce sujet. « La maison de maître »¹⁵⁸ est composée « d'un rdc (*sic*) et d'un étage, divisés eux-mêmes en plusieurs pièces ». De façon conventionnelle et suivant des exigences architecturales strictes, le château de La Ferrade concilie les espaces de réception, ceux réservés aux services et ceux consacrés à la vie intime.

¹⁵⁴ Pêle-mêle sont réunis : « [...] bassinoire, chaudron, bouilloire, chaudière, casseroles, poêles à frire, poêle à café, grils, [...] tourne-broche, poêlon en cuivre, marmite en fer fondu, coquemar en cuivre rouge [...] et une table de cuisine à pieds fixes et deux tiroirs [...] »

¹⁵⁵ Sont ainsi servis : « soupière, saladier, plats, corbeilles, coquilles, [...] porte-liqueur garni de deux carafons, verres à pieds, verres à liqueur, [...] couteaux à dépecer, couteaux de table et couteaux de dessert. »

¹⁵⁶ Vers 1800, le cardinal de Belloy invente le système de la percolation du café (qui était auparavant infusé), et crée ainsi le principe de la cafetière. La cafetière à la de Belloy est aussi connue sous le nom de du Belloy voire de dubelloire.

¹⁵⁷ À l'instar des règles académiques, la composition classique de la façade s'ordonne à partir d'une répartition symétrique de toutes les travées. Cette ordonnance extérieure traduit une planification intérieure des pièces tout aussi régulière. Seulement, cette organisation stricte mais indifférenciée des espaces, rend invisible leur destination en élévation. Par opposition, le XIX^e siècle va jouer sur les décrochements, les variations d'ouvertures, dans le but de rendre lisible à l'extérieur l'organisation des diverses divisions intérieures. Ainsi, sans descriptions authentiques sur son agencement intérieur, le château de La Ferrade interdit-il la moindre interprétation.

¹⁵⁸ Elle est longtemps et seulement décrite « composée de plusieurs pièces », A.D. 33, 3 E 19366, Étude maître Jean Simone, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 19 décembre 1811, désignation. En 1832, l'inventaire après décès de Charles Samuel Larcher apporte les premières précisions : A.D. 33, 3 E 30113, Étude maître Jean-François Sicard, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 29 novembre 1832. Mais c'est la vente du château, par voie de licitation, en 1836, qui offre les informations les plus complètes. En effet, dans le cas d'une vente aux enchères, l'estimation d'un bien exige sa description exhaustive et précise. A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, désignation.

Dans le respect de cette règle, le niveau du soubassement abrite le « caveau », accessible « au-dessous de l'escalier ». Très traditionnellement aussi, le rez-de-chaussée regroupe le « vestibule », « auquel on aboutit par un perron en pierre, placé devant l'entrée principale de la maison » puis le « salon » et la « salle à manger », tous deux, « à cheminée », et établis de part et d'autre de l'entrée. Ces trois, pièces prenant jour sur le parc, sont « tapissées et plafonnées »¹⁵⁹. L'architecte de La Ferrade enrichit ce niveau d'une « salle billard », « percée du côté du sud d'une fenêtre », « carrelée et lambrissée », avec également une cheminée. Pour des raisons de commodités tout aussi courantes, la chambre du propriétaire (ou d'honneur) a également occupé ce rez-de-chaussée¹⁶⁰. Le premier étage est consacré aux espaces privés. L'architecte y place les pièces destinées à la famille et aux invités : trois « chambres »¹⁶¹, dont deux « à cheminée », sont ainsi desservies par deux « corridors ». Toutes les pièces qui composent cet étage sont « planchées, tapissées et plafonnées ».

Nonobstant, la demeure présente parfois certains choix d'organisation *a priori* moins habituels. La « cuisine » prend place, au rez-de-chaussée, « à la suite de la salle à manger ». Elle est ouverte sur la cour et communique avec « l'office ». Cette disposition classique – et fonctionnelle – n'est cependant pas la seule envisageable, et nombreux sont les châteaux qui installent les servitudes au niveau du soubassement, avec les autres pièces à provisions, débarras et laverie. D'autres agencements de La Ferrade sont plus surprenants encore. Une pièce attenante à la cuisine abrite une « chambre de domestique ». Certes, la séparation hiérarchique est ici sauve mais logiquement, ce principe de distinction doit destiner davantage l'étage des combles¹⁶² pour les chambres des domestiques. L'emplacement de la « chambre de paysan », « joignant la maison de maître », ajoute à la confusion : mitoyenne de la chambre de domestique, cette chambre de paysan, « carrelée et grossièrement lambrissée en plancher », précède la salle de billard, elle-même contiguë à « un grand corps de logis [utilitaire] ». De surcroît, la place du cuvier qui « communique avec le salon » n'est-elle pas des plus incongrues ?

Dans ses grandes lignes, le plan de « la maison de maître » obéit, sans peine, aux principes de distribution intérieure d'une demeure. Ceci dit, le château – élevé un siècle auparavant – répond également aux théories de l'architecture viticole, établies au XVIII^e siècle, visant à unir – voire à réunir – les deux pôles d'un domaine. Ainsi, organisées autour de la cour, habitation et dépendances composent-elles un ensemble indissociable. Certes, La Ferrade est un « bien de campagne » invitant

¹⁵⁹ Le salon est « la seule pièce qui soit planchée ». Ce détail est logique car il rappelle qu'initialement, ce salon a servi de chambre à Charles Samuel Larcher.

¹⁶⁰ En lieu et place du salon, du temps de Charles Samuel Larcher ; la « salle à manger » étant alors le « salon à manger ». A.D. 33, 3 E 30113, Étude maître Jean-François Sicard, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 29 novembre 1832.

¹⁶¹ Ou « une pièce et deux chambres », selon la vente aux enchères de 1836. A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, désignation.

¹⁶² Aucun document ancien ne fait mention de l'étage des combles.

aux plaisirs de la villégiature, mais elle est aussi un domaine viticole soumis aux exigences d'une exploitation agricole. Loin d'être cloisonnée ou écartée, cette notion valeureuse de labour, en lien avec le vin, "entre dans le château", le constitue même en partie. Pour preuve, au XIX^e siècle, la répartition de certaines pièces de la demeure, rappelle encore fidèlement ce lien intrinsèque.

Les premières références manuscrites ont clairement établi la vocation viticole du château de La Ferrade. Toutefois, les sources documentaires des années 1830 apportent des éclairages essentiels sur la conception de ces communs. Leur organisation unifiée – et cohérente – autour de la cour va au-delà « d'un tout attenant »¹⁶³. En effet, le « grand corps de logis pour les cultivateurs, » et les « cuvier et chai » dessinent un U avec la demeure. Les « écurie, chai à bois et remise » sont installés, quant à eux, dans l'aile nord, l'aile qui ferme l'ensemble de cet espace. Cette configuration du plan en U¹⁶⁴, entre bâtiments viticoles et château, est caractéristique des critères diffusés par l'architecture utilitaire au XVIII^e siècle. Cette répartition qui se veut avant tout logique et pratique n'empêche pas de voir dans ces deux ailes des communs, les ailes d'une cour d'honneur.

Concrètement, situé au levant, le grand corps de logis, « élevé d'un étage au-dessus du rdc (*sic*) » est destiné au logement pour les cultivateurs. Le rez-de-chaussée est aménagé, entre autres, d'une « cuisine » avec un « fourneau à trois trous ». Il a également abrité un chai de garde, « contenant 24 tonneaux environ »¹⁶⁵. On accède au premier étage par un « perron très élevé, placé dans la cour »¹⁶⁶. Ce niveau supérieur se compose de « six chambres, « planchées [...], plafonnées », « avec lambris » et « cheminées en marbre » ainsi que de « deux cabinets avec deux placards ». Puis, installés dans l'aile ouest, le chai, le cuvier et le pressoir¹⁶⁷ traitent la vendange et le vin. Le cuvier « communique au salon de la maison de maître ». Le pressoir, à sa suite, a « une cheminée » et l'on distingue « à l'un de ses angles, une grande vis en bois scellée dans le mur ». Cette pièce est, en outre, « entièrement ouverte sur un arceau »¹⁶⁸, lui-même placé devant la porte du chai. Ce dernier s'étend jusqu'au nord de la cour. Enfin, dans le corps de bâtiment septentrional, face à la demeure, sont rangés « trois échelles, une fourche, deux pelles en bois [ainsi que] six brouettes, une charrette, un tombereau et un coffre à avoine. » Ces outils et matériels prenant place dans l'écurie, le chai à bois et la remise.

¹⁶³ « Ces divers bâtiments [sont] disposés de manière à figurer extérieurement un parallélogramme rectangle de 56 mètres de largeur sur 46 mètres, 34 centimètres de profondeur ». A.D. 33, 3 U 2336, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 19 avril 1836, description des terres et vignes.

¹⁶⁴ Ce plan dessine un L pour des propriétés moins importantes.

¹⁶⁵ En 1825, A.D. 33, 3 U 2290, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 12 décembre 1825, désignation. Même si elle n'est plus précisée dans les documents postérieurs, il est toutefois raisonnable de penser que cette destination est conservée au fil du temps.

¹⁶⁶ Aujourd'hui parallèles au mur du bâtiment, les marches sont initialement installées à la perpendiculaire du corps de logis.

¹⁶⁷ Les descriptions emploient communément le seul mot « cuvier » et ne distinguent que très rarement le cuvier du pressoir ; le cuvier devenant alors un terme générique pratique. Dans un souci de précision et de clarté, ici, l'étude différencie les deux espaces.

Pour rappel, le chai d'élevage est à dissocier du chai de garde et la réserve personnelle du propriétaire est appelée cellier ou caveau (selon sa localisation).

¹⁶⁸ Comme cela a été préalablement indiqué, cet arceau abrite aussi une des entrées servant d'issue à la cour.

Celle-ci, prolongée par un mur de clôture (fermant l'angle nord-est du quadrilatère), « est percée d'une grande porte cochère, donnant au midi, sur la cour » tandis que celle-là est « ouverte sur la campagne par une porte cochère » plus petite. L'écurie sert aussi d'abri à un « cheval bai brun, âgé de neuf ans » ; y sont également entreposées « 50 bottes de foin » et « 200 bottes de paille de seigle ».

L'importance des communs est incontestable. Leur traitement le prouve. Leur aménagement, « remarquable », le démontre ; particulièrement celui du cuvier qui réunit trois « grands pressoirs, en pierre ». De plus, les indispensables outils vinaires y sont tous réunis : tonneaux de bois, barriques de vin, barriques de piquette, grandes et petites cuves, cerclées en fer, foudres, comportes – aussi cerclées, bastes, bastots, bailles, entonnoirs à barrique, avec leurs tuyaux en cuivre¹⁶⁹. La qualité du vin produit est à la hauteur d'un tel degré d'attention. En 1832, le chai de La Ferrade ne possède pas moins de 184 barriques « contenant du vin rouge » et 72 barriques « contenant du vin blanc »¹⁷⁰ ; un vin récolté « sur le présent domaine » entre 1827 et 1832¹⁷¹. Ajoutons « 150 bouteilles de vin blanc vieux » conservées dans le caveau. Dans la première moitié du XIX^e siècle, le château de La Ferrade possède l'un des plus prestigieux celliers des « Graves de Bordeaux »¹⁷².

¹⁶⁹ Dans le même ordre mais dit autrement : tonneaux de bois, barriques de vin, barriques de piquette, grandes et petites cuves, cerclées en fer, grands tonneaux, cuves en bois, récipients en bois, paniers, petite cuve (ou baquet), entonnoirs à barrique. Émile Chancrin et Rémy Dumont (sous la direction de), *Larousse agricole. Encyclopédie illustrée, op.cit.* Pour appréhender ces nuances terminologiques, souvent vernaculaires, les ouvrages de Sabine Marterer et de François Morel sont également indispensables : Sabine Marterer, *Acabailles, gerbebaude, pampaillet. Les régionalismes viticoles dans les Graves de Bordeaux*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, 212 p. François Morel, *Les objets de la vigne et du vin*, Romagnat, Édition de Borée, 2007, 223 p.

¹⁷⁰ Le volume d'une barrique est de 228 litres (selon l'inventaire après décès de Charles Samuel Larcher, établi en 1832), A.D. 33, 3 E 30113, Étude maître Jean-François Sicard, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 29 novembre 1832.

La contenance plus généralement retenue pour une barrique bordelaise est de 225 litres (contenance arrêtée en 1866) : Jean-Paul Lacroix, *Bois de tonnellerie, de la forêt à la vigne et au vin*, Bruxelles, Éditions du Gerfaut, 2006, 148 p., p. 70.

Pour apprécier l'évolution chiffrée des volumes, contenance et autres mesures voir Jean-Auguste Brutails, *Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1912, 158 p.

¹⁷¹ A.D. 33, 3 E 30113, Étude maître Jean-François Sicard, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 29 novembre 1832. Plus précisément pour le vin rouge et à titre de comparaison, on peut comptabiliser : 13 barriques de vin récolté en 1827, 02 en 1828, 56 en 1829, 39 en 1830, 31 en 1831 et 39 en 1832. Ceci dit, ces données ne concernent que les barriques répertoriées dans les chais en 1832 ; elles restent lacunaires sur la quantité réelle de la récolte pour chaque année.

¹⁷² « Les principaux propriétaires récoltants sont : [...] Larcher. » François Magnant (sous la direction de), *Villeneuve d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., p. 110.

Chapitre 3 La grandeur de La Ferrade (seconde moitié du XIX^e siècle)

3.1 La présence affirmée des négociants fortunés

Entre 1852 et 1903, tour à tour, la famille Guichon, Joseph Henri Gibert, Clément Cazaud et la famille Fillol, demeurent au château de La Ferrade. En 1852, Jean-Pierre Guichon achète le domaine à Jean Étienne Cassy, pour la somme de « 30 000 francs »¹⁷³. Neuf ans plus tard, sa cousine Catherine Amélie Guichon, recueille La Ferrade¹⁷⁴, qu'elle conserve de 1861 à 1864. C'est alors que Joseph Henri Gibert, moyennant « 80 000 francs »¹⁷⁵, prend possession des lieux jusqu'en 1895. Année où Clément Cazaud s'en rend adjudicataire pour « 83 100 francs »¹⁷⁶. À peine trois ans plus tard, en 1898, Jean Baptiste Fillol acquiert le château à hauteur de 82 500 francs¹⁷⁷. Dès 1901 il revient à sa fille, Marie Madeleine Marguerite Fillol¹⁷⁸, et celle-ci reste propriétaire de La Ferrade jusqu'en 1903.

Les textes anciens sont parfois sources de discrètes mais précieuses indications concernant les dernières personnalités, ayant vécu à La Ferrade¹⁷⁹. Jean-Pierre Guichon, négociant de profession, est domicilié à Bordeaux, 7 rue des Boucheries¹⁸⁰. Sa cousine Anne-Marie Guichon, « nommée en famille Fanny »¹⁸¹, est l'épouse d'Eugène Martin, négociant lui aussi, avec qui elle demeure 1 rue des Cordeliers, à Bordeaux. Joseph Henri Gibert, né en 1826, est natif de l'île de la Guadeloupe¹⁸². En 1852, il habite à Bordeaux, 77 rue du Palais Gallien, puis façade des Chartrons, n°54¹⁸³, et s'établit 27 cours du XXX juillet¹⁸⁴. Son activité de négociant le conduit à voyager souvent et dans différentes contrées : saint-Pétersbourg, Hambourg, Berlin ou Bruxelles « par Paris »¹⁸⁵. Il est marié à Jeanne Rose Marie Olganier. Clément Cazaud est, quant à lui, sans profession. Il vit à Bordeaux, 33 rue de la Chassaingne,

¹⁷³ A.D. 33, 3 E 57304, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03 avril 1852, désignation.

¹⁷⁴ « En vertu d'un legs universel fait en sa faveur fait par le dit Jean-Pierre Guichon, aux termes de son testament olographe, en date des 12, 14, 24, 28 et 30 juillet 1860, déposé aux minutes de maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, suivant acte à son rapport en date du 08 mars 1861. »

¹⁷⁵ A.D. 33, 3 E 26226, Étude maître Eugène Duboscq, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 07 avril 1864, désignation.

¹⁷⁶ Dans cette vente aux enchères, le bien est estimé « 80 000 francs ». A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

¹⁷⁷ A.D. 33, 3 E 35876, Étude maître Christophe Peyrelongue, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 16 juillet 1898, désignation.

¹⁷⁸ « Seule enfant et unique héritière, ainsi qu'il résulte à défaut d'inventaire de deux actes de notoriété, dressés par maître Christophe Peyrelongue, notaire à Bordeaux, le 07 février 1901 (décès de M. Fillol) ainsi que les 28 et 30 juillet 1902 (décès de M^{me} Fillol). »

¹⁷⁹ Toutefois, cette fois encore, le fonds des négociants, conservé aux Archives départementales de la Gironde, ne dit mot sur eux.

¹⁸⁰ Son nom apparaît dans un « legs de 300 francs », qu'il fait aux fabriques des églises saint-Eloi et saint-Michel, en 1861 : A.D. 33, 4 O 111, Dossiers concernant Bordeaux, 1841-1861.

¹⁸¹ A.D. 33, 3 E 26226, Étude maître Eugène Duboscq, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 07 avril 1864, désignation.

¹⁸² A.D. 33, 4 M 730/543, Passeport de Henri Gibert, 26 septembre 1849.

¹⁸³ En 1855 : A.D. 33, 4 M 737/38, Passeport de Henri Gibert, 23 janvier 1855.

¹⁸⁴ Au moins depuis 1862 : A.D. 33, 4 M 747/93, Passeport de Henri Gibert, 19 février 1862.

¹⁸⁵ A.D. 33, 4 M 734/195, Passeport de Henri Gibert, 11 octobre 1852. Et A.D. 33, 4 M 748/266, Passeport de Henri Gibert, 30 juin 1863.

avec son épouse Élisabeth Camille Jeanne Nichot-Duclos¹⁸⁶. La famille Fillol, enfin : Jean Baptiste, originaire de Miramont où il né en 1838, est négociant¹⁸⁷ ; il habite 39 allées de Chartres, à Bordeaux, avec son épouse Mélanie Olympe Gisclard. Leur fille, Marie Madeleine Marguerite, née en 1870, est célibataire et sans profession¹⁸⁸.

À l'image de leurs prédécesseurs, les propriétaires du château de La Ferrade appartiennent au négoce bordelais. Véritables « princes des vignes » du XIX^e siècle, les marchands de vin s'emparent du vignoble bordelais qui connaît une exceptionnelle période de prospérité¹⁸⁹. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la noblesse de robe – qui avait remplacé la vieille noblesse d'épée au XVIII^e siècle – laisse définitivement la place aux gros moyens financiers dont disposent les courtiers¹⁹⁰. Les négociants demeurant à La Ferrade n'évoluent certainement pas dans de telles démesures financières mais, à n'en pas douter, ils bénéficient – ainsi que leur vignoble et leur château – de ce grand âge d'or viticole¹⁹¹.

3.2 *La modernité d'un château ancien*

L'aspect du château évolue assez peu. La frénésie architecturale que connaît le vignoble à cette époque semble laisser La Ferrade dans une certaine indifférence. À côté des vieilles bâtisses profondément restaurées et des prestigieux châteaux édifiés aux alentours, la demeure, elle, préfère les remaniements mesurés et raisonnables. Toutefois, bien que conservant l'essentiel de sa construction originelle, elle enrichit sa façade postérieure d'un élément architectural de la plus grande importance : une tour. En poivrière et à pans coupés, cette tour abrite l'escalier principal de la demeure. Mais, à cette fonction pratique s'ajoute une dimension symbolique. En effet, souvenir de l'architecture castrale du Moyen-Âge, la tour se révèle comme un simulacre très efficace pour mettre en valeur le château et, par-là, la mainmise de son propriétaire sur ses terres. Suivant un effet subtil de "métonymie architecturale", la tour seule suffit à faire de l'édifice un véritable château féodal et de ses occupants,

¹⁸⁶ A.D. 33, 3 E 35876, Étude maître Christophe Peyrelongue, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 16 juillet 1898, désignation.

¹⁸⁷ A.D. 33, 4 M 767/104, Passeport de Jean Fillol, 08 avril 1876.

¹⁸⁸ Centre INRA Bordeaux-Aquitaine, S.D.A.R. : Présidence, Pochette n°04 A4/E1 : « Domaine de la Grande Ferrade. Titres de propriété », acte administratif, 12 novembre 1921, désignation.

¹⁸⁹ Dans la région des Graves, les vins rouges des années 1864 et 1865 sont d'une très grande qualité.

Le phénomène est général : lancée par le premier classement officiel des vins de Bordeaux de 1855 (publié par le syndicat des courtiers de vins), la réputation des vins bordelais est universelle. De plus, l'euphorie commerciale des cours élevés est favorisée par la nouvelle politique impériale d'accords commerciaux internationaux. L'or coule à flots dans les châteaux bordelais, entre 1860 et 1880. Les temps de la Belle Époque sont en revanche beaucoup plus difficiles. Les revenus viticoles sont en crise : ils ne résistent pas au triple impact du phylloxéra, du mildiou et de la « grande fraude » d'origine commerciale.

¹⁹⁰ À la fin du XIX^e siècle, ils sont suivis par les immenses capitaux des banques parisiennes (surtout en Médoc). Louis Desgraves et Georges Dupeux, « Bordeaux au XIX^e siècle », *Histoire de Bordeaux*, Charles Higounet (sous la direction de), tome 06, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1969, 580 p., pp. 180-183.

¹⁹¹ Troisième âge d'or plus précisément, après ceux de la fin du XIII^e et du milieu du XVIII^e siècles.

d'illustres seigneurs médiévaux. Les exigences ostentatoires de Joseph Henri Gibert, à la hauteur de la magnificence qu'il donne à son domaine, sont parfaitement interprétées par le langage si caractéristique et caractérisé de cette valorisation architecturale¹⁹².

Les autres changements opérés concernent essentiellement l'organisation des pièces intérieures¹⁹³. Ces transformations bien que ponctuelles, ne sont pour autant, point négligeables. Désormais, le château intègre totalement la convention de superposition qui veut que chaque espace hiérarchisé d'une habitation, reçoive un emplacement précis. De la sorte, s'éloignant définitivement de la cuisine et de son office, « deux chambres de domestiques » trouvent place dorénavant dans « l'étage supérieur du château »¹⁹⁴, l'étage des combles très certainement.¹⁹⁵ De même, le niveau du rez-de-chaussée se voit enrichi d'une « bibliothèque »¹⁹⁶. Cette pièce et celle du billard – auxquelles aurait pu être ajouté un boudoir ou un fumoir – entrent pleinement dans le programme de distinction de la maison de maître¹⁹⁷.

De plus, le château sait également s'adapter aux nouvelles exigences de ses propriétaires, de plus en plus soucieux de leur bien-être. En ce sens, certains aménagements sont probants. C'est ainsi que « sur un corridor, [...] ouvrent une chambre à bain et une autre pour les douches »¹⁹⁸. La modernité et le confort qui l'accompagne, ont une place à part entière et ordonnent un usage privilégié.¹⁹⁹ Ces pièces s'équipent même « d'une baignoire et d'un appareil à douches ». Une pièce à charbon, logée dans le soubassement, est également devenue indispensable pour alimenter les poêles des pièces du premier étage²⁰⁰. Par la suite, « le corps de logis principal, comporte l'eau et le chauffage

¹⁹² Un château, notamment « sur les Graves de Bordeaux », est une demeure qui domine les terres auxquelles elle apporte un supplément de prestige. Pour ce faire, la construction est élevée au rang de "château" par le biais d'un ensemble de codes architecturaux, connus et reconnus : parcs et jardins, terrasses, perrons, tours et chapelles, ou bien encore portails sont autant de signes – voire de signaux – de mise en valeur de la maison du propriétaire et donc de son domaine. À l'évidence, La Ferrade a su en retenir plus d'un.

Ce sujet a fait l'objet de travaux de recherche en histoire de l'architecture : Pierre Veilletet (sous la direction de), *De l'esprit des vins : Bordeaux*, Paris, Adam Biro, 1998, 223 p. Cécile Dantarribe, *Le fonds Garros aux Archives municipales de Bordeaux : les châteaux de Gironde (2^e moitié du XIX^e - 1^{ère} moitié du XX^e siècles)*, inventaire des documents graphiques, D.E.A. d'histoire de l'art, sous la direction de Marc Saboya, université de Bordeaux III, 1998 (ex. dact.).

¹⁹³ Pour l'essentiel, la destination de chaque pièce est restée inchangée, même si certaines descriptions – confuses – laissent à penser que leur position peut éventuellement changer.

Il demeure également impossible d'envisager l'organisation du niveau du premier étage qui « comprend 04 pièces à une fenêtre chacune ». A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

¹⁹⁴ A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

¹⁹⁵ Le niveau des combles n'étant jamais explicitement indiqué, l'affirmation est ici impossible. Néanmoins, l'hypothèse est plus que probable.

¹⁹⁶ Centre INRA Bordeaux-Aquitaine, S.D.A.R. : Présidence, Pochette n°04 A4/E1 : « Domaine de la Grande Ferrade. Titres de propriété », acte administratif, 12 novembre 1921, désignation.

¹⁹⁷ Nonobstant cette clarification des espaces, le lien qui unit la demeure et les bâtiments utilitaires est, quant à lui, très tenace : « La maison d'habitation a sa façade principale au midi et une autre façade en retour, au levant » (c'est-à-dire l'aile est, comprenant le logement des cultivateurs). A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

¹⁹⁸ A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

¹⁹⁹ Plus justement, une première chambre à bain avait déjà pris place dans le château dès les années 1830.

²⁰⁰ L'œil averti de Jean-Pascal Goutouly a su identifier les conduits érigés sur la façade sud du château, à la fin du XIX^e siècle, comme les conduits de poêles à charbon, et non de cheminées.

central. »²⁰¹ Cette notion essentielle de progrès s'accorde harmonieusement avec le goût du raffinement discret de la demeure : le corridor est carrelé de « marbre blanc et rouge » alors que le grand salon est « parqueté »²⁰².

Loin d'être négligés, les bâtiments d'exploitations bénéficient des moindres égards, perceptibles – entre autres – dans la remise « carrelée », où « s'ouvrent des placards vitrés pour la sellerie ». De moins en moins accessoire, cette attention concerne l'ensemble du « logement des paysans qui comprend, au rdc (*sic*), une cuisine carrelée avec cheminée et au premier étage, 05 chambres, planchées et plafonnées, traitement soigné »²⁰³.

Cet exemple est d'autant plus éloquent que le logement des paysans n'existait pas auparavant ; à la perpendiculaire de celui des cultivateurs, ce corps de logis est installé, dorénavant, dans l'aile nord des communs. Le souci de qualité s'impose donc aussi dans la conquête des espaces, tout particulièrement agricoles : le mur de clôture – initialement placé à la suite de la remise – est remplacé par un « hangar à plusieurs compartiments », abritant, entre autres, une « décavaillonneuse », « deux charrettes, « plusieurs charrues » ainsi que « 18 outils de jardinage »²⁰⁴. En outre, cette construction est prolongée par une fosse à fumier et une autre à purin. À l'évidence, le domaine prend de l'ampleur et, de ce fait, il rend indispensable, le développement des bâtiments utilitaires²⁰⁵.

La véritable qualité des dépendances réside avant tout dans leur caractère fonctionnel. Une bonne conception d'ensemble des communs assure, à tout domaine, sa pleine activité économique et chaque bâtiment, individuellement, doit concourir à la bonne marche de la propriété. Le traitement des ouvertures traduit concrètement le parti utilitaire de cette architecture. La remise « ouvre sur la cour par une porte à un battant, montée sur poulies ; « derrière les portes de bois [des chais] se trouvent des grilles qui permettent de tenir les portes de bois ouvertes pendant la nuit » ; « au-dessus des bâtiments d'exploitation [au nord] se trouvent les greniers », supposés percés d'oculi pour rester à l'abri de la lumière et de la chaleur²⁰⁶.

²⁰¹ Centre INRA Bordeaux-Aquitaine, S.D.A.R. : Présidence, Pochette n°04 A4/E1 : « Domaine de la Grande Ferrade. Titres de propriété », acte administratif, 12 novembre 1921, désignation.

²⁰² En plus du salon du rez-de-chaussée, ce grand salon semble être une pièce nouvelle située « au premier étage du pavillon », c'est-à-dire dans l'angle sud-est du château. A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²⁰³ A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²⁰⁴ Centre INRA Bordeaux-Aquitaine, S.D.A.R. : Présidence, Pochette n°04 A4/E1 : « Domaine de la Grande Ferrade. Titres de propriété », acte administratif, 12 novembre 1921, désignation.

²⁰⁵ D'ailleurs, un cheval ne suffit plus, « deux chevaux de labour » sont nécessaires (A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.) ; à ceux-ci s'ajoutent « un âne et une vache » (A.D. 33, 3 E 26226, Étude maître Eugène Duboscq, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 07 avril 1864, désignation.).

²⁰⁶ Le rythme et la proportion des baies sont une des caractéristiques de l'architecture utilitaire. Cette architecture est fonctionnelle car les éléments architecturaux (par leur forme, leur disposition, la nature de leur matériau) servent la fonction du bâtiment. Mieux encore, ils montrent en façade la fonction de ce bâtiment. C'est en cela qu'une architecture est dite fonctionnelle, au XIX^e siècle. La destination de l'édifice définit une certaine architecture, architecture qui dévoile cette destination. Ce principe, qui vaut également pour l'agencement des volumes, est particulièrement approprié à l'architecture

Le domaine développe également des systèmes de plus en plus ingénieux : « un manège et une pompe permettent de fournir l'eau nécessaire aux besoins de la maison et de l'arrosage de la propriété »²⁰⁷. De plus, « les eaux des toits, ainsi que toutes eaux tombant sur la propriété, sont recueillies par un système de canalisation. »²⁰⁸

La répartition conventionnelle et logique des communs de La Ferrade prouve l'efficacité du schéma, initié au XVIII^e siècle, suivant lequel, « les bâtiments d'exploitation et la maison d'habitation [forment] un quadrilatère avec [la] cour intérieure. »²⁰⁹ C'est ainsi que se retrouve, « côté levant », « un long bâtiment dont le rdc (*sic*) est occupé par des chais » ; le premier étage, toujours « accessible par un escalier à perron donnant sur la cour »²¹⁰, comprend les chambres des cultivateurs. « Les chais²¹¹ qui peuvent contenir environ 50 tonneaux, occupent tout le bâtiment de l'ouest » ; le pressoir, sur deux niveaux, est déplacé dans l'extrémité nord de ce corps de logis²¹². L'aile septentrionale comprend le logement des paysans et la remise – déjà cités – ainsi que « l'écurie, à huit loges, ouvrant au levant par une porte à deux battants » ; cet ensemble étant prolongé par le nouvel hangar.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le principe traditionnel du plan en U n'est donc pas remis en cause sur le domaine de La Ferrade. Or, à cette époque, l'architecture viticole impose un changement fondamental dans la disposition des communs vis-à-vis de la demeure. En rupture avec le lien organique des plans unificateurs du XVIII^e et du début du XIX^e siècles, le nouvel aménagement dispose les dépendances à l'écart, voire hors du champ de vision, du château²¹³. Répondant aux grands progrès des techniques de viticulture et des méthodes de vinification, les bâtiments utilitaires deviennent un ensemble à part entière et totalement autonome.

Il n'empêche, La Ferrade ne sacrifie en rien sa volonté de modernité et sait tirer parti des nouvelles leçons de l'architecture viticole, à cette époque. À lui seul, le bâtiment du cuvier – disposé désormais sur deux niveaux – sait le démontrer : le rez-de-chaussée, « dans lequel on pénètre par une porte à deux battants sur la façade nord, comprend 06 cuves ; sur le plancher du premier étage, est

viticole. Centre d'étude et de recherche sur le classicisme dans l'art moderne, *Maisons de campagne en Bordelais (XVI^e-XIX^e)*, Talence, C.E.R.C.A.M. - université de Bordeaux III, 1994, 201 p., p.78.

²⁰⁷ « Un réservoir fermé contient [l'eau] nécessaire à la maison et un grand réservoir en ciment, à ciel ouvert et au ras du sol, [contient l'eau] nécessaire à l'arrosage ». A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²⁰⁸ Ces eaux sont « dirigées sur le parc où elles alimentent la pièce d'eau ». A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²⁰⁹ A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²¹⁰ Remarquons, cependant, l'existence d'un nouvel accès. Celui-ci est assuré par un « escalier, qui prend naissance dans un petit corridor, au rdc (*sic*) du pavillon, et qui mène au premier étage » de ce même pavillon. L'angle sud-est du château et son escalier assureraient ainsi la jonction entre la demeure et le « long bâtiment », au levant. A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²¹¹ Avec le temps, l'emploi générique du terme chai semble se préciser. Sont ainsi dissociés « un chai à vin contenant 05 tins » (le chai d'élevage) et « un deuxième chai avec pressoir bâti » (le pressoir). Centre INRA Bordeaux-Aquitaine, S.D.A.R. : Présidence, Pochette n°04 A4/E1 : « Domaine de la Grande Ferrade. Titres de propriété », acte administratif, 12 novembre 1921, désignation.

²¹² De fait, les trois pressoirs en pierre, nous le verrons, sont devenus obsolètes.

²¹³ En rénovant son château, le nouveau propriétaire du château de France (Léognan) élimine les ailes formant à l'origine un U avec la demeure. Il construit les communs dans une autre partie du domaine.

installée une machine à réparer ; enfin, à une fenêtre sur la façade couchant, est installé un treuil permettant de monter les douves au premier étage ». Autrement dit, les cuves placées au rez-de-chaussée communiquent avec le niveau supérieur, grâce à un orifice pratiqué dans le plancher et les pressoirs, posés à l'étage, reçoivent la vendange apportée par les charrettes. Ce transfert n'est possible qu'avec un treuil, hissé jusqu'à hauteur d'une large baie. Il s'agit de la nouvelle méthode de vinification par gravité, dite aussi « vinification bordelaise ». En plus d'améliorer la qualité des vins, cette nouvelle manutention facilite considérablement le travail. Plus que d'architecture fonctionnelle, il s'agit dans ce cas d'architecture fonctionnaliste²¹⁴ : le domaine de La Ferrade ouvre ainsi son architecture utilitaire aux innovations élaborées par l'architecture rationaliste²¹⁵.

Aucun élément ne doit être sacrifié. Le matériel, en quantité et toujours renouvelé, permet la meilleure activité à chaque unité. Pour ce faire, on met au service de la vigne et du vin : « 01 pressoir et 01 pressoir bâti, 01 treuil, 01 wagonnet, 05 tins²¹⁶ dans le chai, 03 sulfateuses à dos, 02 soufreuses à dos, 03 soufflets à soufrer et 16 paniers à vendanges »²¹⁷.

3.3 *Le plein essor viticole du domaine*

L'environnement naturel qui entoure la demeure continue de bénéficier des plus grandes attentions. Choies pour leur rôle d'agrément, des « fontaines sont installées dans la cour et devant la façade du midi »²¹⁸ Dans ce décor végétal, prend place désormais « une serre ». Le parc, « très beau », est toujours « planté de magnifiques arbres de diverses essences, tels que cèdres, sapins, cyprès, chênes ». Il conserve également « sa pièce d'eau et sa grotte de rocaille »²¹⁹. Ce parc « fait de cette propriété une des plus agréables des environs de Bordeaux. »²²⁰

Autour des bâtiments, l'ensemble des terres, c'est-à-dire les jardins²²¹, verger, parc, prairies, pacages, vignes et bois, s'étend sur « 22 hectares, 34 ares, 84 centiares »²²². Le tout « en un seul tenant

²¹⁴ En effet, ici, plus que la fonction d'un bâtiment c'est l'organisation même du travail qui est rendue visible, voire clairement lisible, en façade.

²¹⁵ L'architecture fonctionnelle s'appuie sur des notions logiques et pratiques alors que l'architecture rationaliste s'élabore à partir de théories et de concepts précis.

²¹⁶ Pièces de bois, disposées par paires (comme des rails), sur lesquelles sont posées les barriques.

²¹⁷ Centre INRA Bordeaux-Aquitaine, S.D.A.R. : Présidence, Pochette n°04 A4/E1 : « Domaine de la Grande Ferrade. Titres de propriété », acte administratif, 12 novembre 1921, désignation.

²¹⁸ A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²¹⁹ A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²²⁰ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1898, 859 p., p. 284.

²²¹ « Les jardins potagers, très bien aménagés, [sont] pourvus de plusieurs puits pour l'arrosage ». A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²²² A.D. 33, 3 E 57304, Étude maître Henri Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03 avril 1852, désignation.

ne formant qu'un seul enclos ». Ajoutons à cela, « une parcelle de prairie » acquise par Joseph Henri Gibert. Cette pièce, « située à Madère », est d'une « contenance d'une cinquantaine d'ares environ. »²²³

Mais c'est surtout le vignoble qui règne en maître sur le domaine de La Ferrade. « Les vignes plantées occupent une superficie d'environ 50 journaux »²²⁴, soit plus de la moitié de la superficie totale. Ce critère quantitatif ne serait rien sans la valeur qualitative de ce vignoble. Les 12 tonneaux de vin blanc, produits à La Ferrade, sont remarqués dès les années 1850.²²⁵ La seconde moitié du XIX^e siècle crée une nouvelle viticulture, en tout point modernisée : « les vignes y sont mieux soignées, et les cépages médiocres que l'on cultivait autrefois ont été remplacés par d'autres, moins productifs sans doute, mais donnant des vins d'une qualité bien supérieure »²²⁶. Jusqu'alors travaillée à bras, la vigne est cultivée à la charrue. Le domaine de La Ferrade reprend même le système novateur, mis au point dans le Médoc, qui préconise l'usage de « la cavillonneuse ». Cette véritable charrue vigneronne, à trois socs, permet une considérable économie de main-d'œuvre (devenue plus chère) en labourant deux demi-rangs de vignes à la fois²²⁷.

Assurément, Joseph Henri Gibert est le propriétaire qui a le plus compté pour la vigne de La Ferrade. Grâce à lui, les parcelles dépassent les 17 hectares et le château produit « 40 tonneaux de vin rouge »²²⁸. Propriétaire de ses terres pendant plus de vingt ans, Joseph Henri Gibert prend le temps de les chérir. Il entreprend de rendre au domaine « son ancienne production, tout en améliorant la qualité de ses produits ». Dans ce but, il complante le vignoble « pour moitié en cépages de la famille des cabernets, et a mis l'autre moitié en petit verdot, merlot et quelque peu de malbec ». Ses vignes sont établies « sur un terrain de graves argilo-siliceuses ; toutes les parties sablonneuses et faibles ont [alors] été améliorées par des terres prises dans la propriété même. » Le vignoble de La Ferrade est « remarquable par sa bonne tenue, et par le mode d'échalassement à deux fils de fer ». Cet usage, qui

²²³ A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

²²⁴ A.D. 33, 3 U 2872, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 30 avril 1895, désignation.

Un journal bordelais correspondant à 32 ares environ, les parcelles de vignes réunissent donc 16 hectares (un journal produit environ 3 barriques, soit 675 litres).

²²⁵ Charles Cocks, *Guide de l'étranger à Bordeaux et dans la Gironde. Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 1^{ère} édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1850, 319 p. p. 276.

²²⁶ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 2^e édition, Paris, V. Masson et fils, 1868, 471 p., p. 176.

²²⁷ Philippe Roudié, *Vignoble et vigneron en Bordelais (1850-1980)*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1988, 436 p., p. 134.

²²⁸ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 4^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1881, 636 p., p. 258.

À titre de comparaison, Le château produit « 40 tonneaux » de vin rouge en 1874, « 40 tonneaux » en 1881, « 40 tonneaux » en 1886, « 35 tonneaux » en 1893 et « 30 tonneaux » en 1898. Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, *op.cit.* et *infra*.

précipite la disparition des lattes de bois, « a été depuis imité par les autres propriétaires »²²⁹. En outre, « les vins de ce cru se distinguent par une belle couleur, de la chair, du bouquet et de la finesse. »²³⁰

Tous les efforts fournis par Joseph Henri Gibert reçoivent de multiples consécration : les vins de La Ferrade sont qualifiés de « premiers crus classés des Graves »²³¹. Leur vente, « en primeur, à une des premières Maisons de Bordeaux, atteint le prix de 1250 francs », dès 1870 ; dans les mêmes conditions, « [leur vente] de 1884 [s'élève] à 1800 francs »²³². Les annuaires qui se multiplient diffusent largement l'image du château, véhiculée – qui plus est – par l'emploi de plus en plus généralisé de l'étiquette²³³. La littérature spécialisée ne tarit pas d'éloges sur la qualité des vins du château de La Ferrade qui, selon elle, « rivalisent de beaucoup avec ceux de Haut-Brion »²³⁴. Le succès du château de La Ferrade ne saurait être plus triomphal.

²²⁹ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 3^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1874, 604 p., p. 216.

²³⁰ Il conviendrait aussi de signaler les progrès de la vinification, dans la seconde moitié du XIX^e siècle : l'égrappage est plus soigné, le foulage traditionnel est repensé, les techniques de vieillissement se perfectionnent.

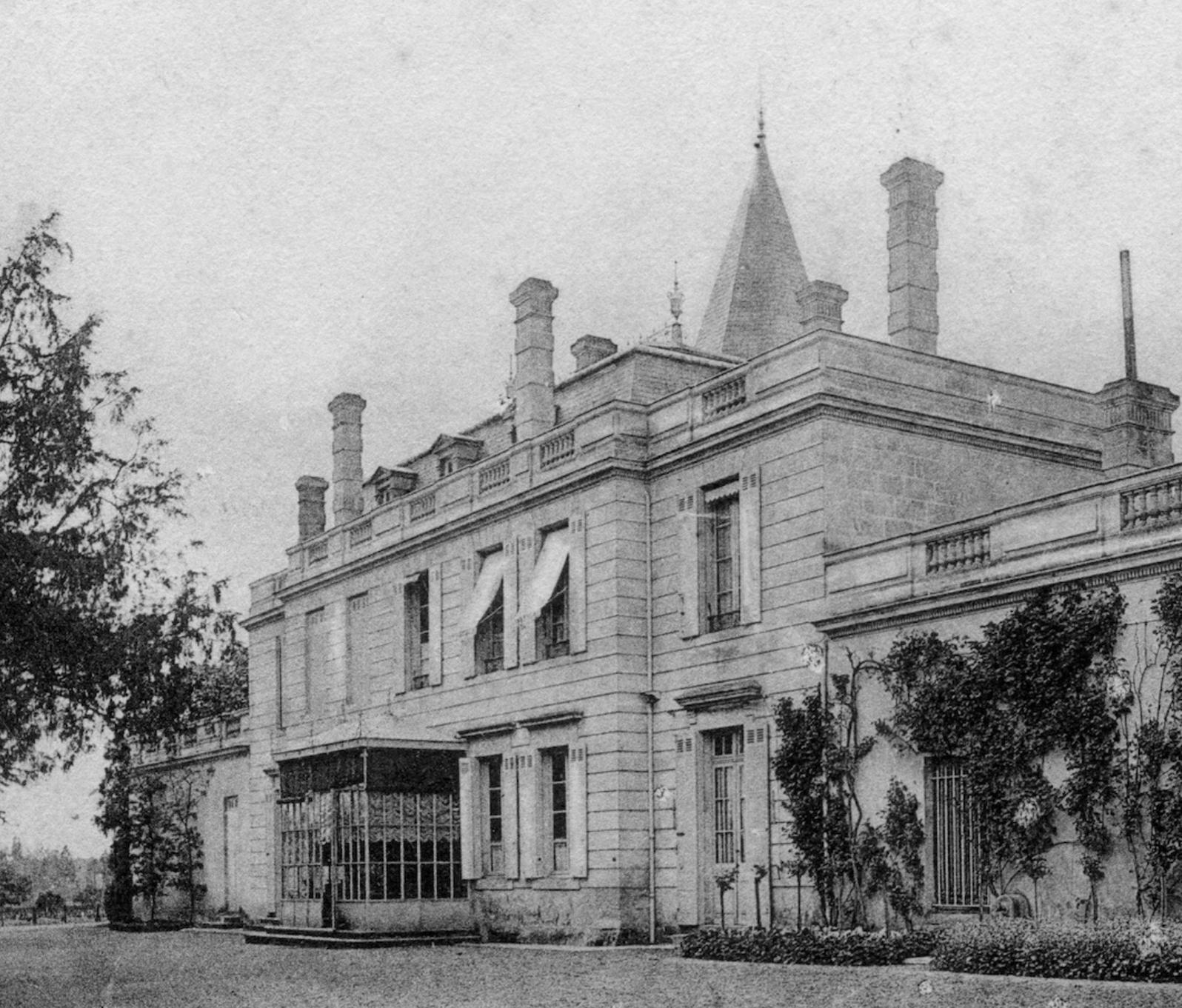
²³¹ A.D. 33, 3 E 35876, Étude maître Christophe Peyrelongue, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 16 juillet 1898, désignation. Cette indication doit être nuancée car, excepté celui de 1855, il n'existe aucun classement officiel à cette époque, pour les vins de la région des Graves. En effet, ce classement véritable n'est apparu qu'en 1953 puis affiné en 1959. Il est davantage question ici de réputation promotionnelle que de classement authentique.

²³² Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 5^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1886, 635 p., p. 251.

²³³ La mise en bouteilles se répand vers 1880. L'emploi de l'étiquette est alors nécessaire pour les châteaux car l'étiquette garantit l'authenticité de leur vin. Entre 1874 et 1908, le château de La Ferrade a la sienne, « gravée sur cuivre original » : une scène pittoresque réunit le château (esquissé avec certaines libertés architecturales), son décor naturel et ses propriétaires. Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 6^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1893, 794 p., p. 277.

Ce phénomène récent de la vente en bouteilles n'enlève rien à l'usage traditionnel des barriques pour le négoce. Ces barriques sont alors marquées lors de leur expédition. La Ferrade possède aussi son pochoir à barrique, en cuivre : François Magnant (sous la direction de), *Villeneuve d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., p.41.

²³⁴ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1898, 859 p., p. 284.



Etude historique : Histoire de la présence de l'Inra en Aquitaine

Première partie :

Le château de La Ferrade : Présentation des planches et annexes



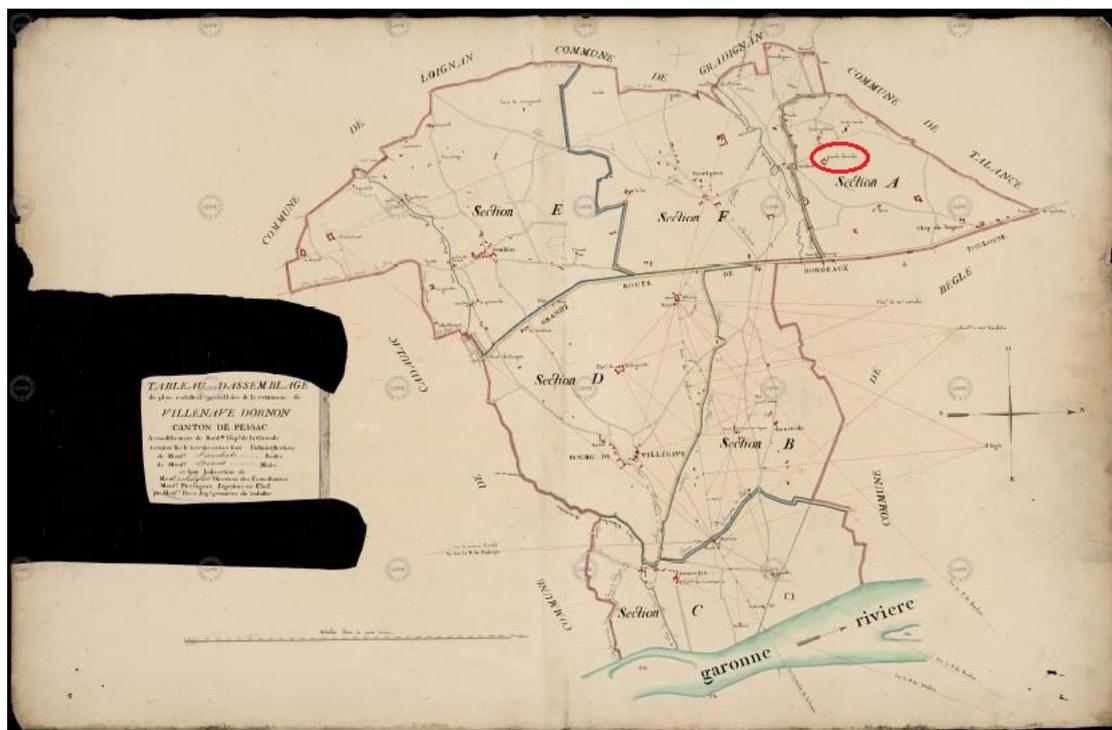
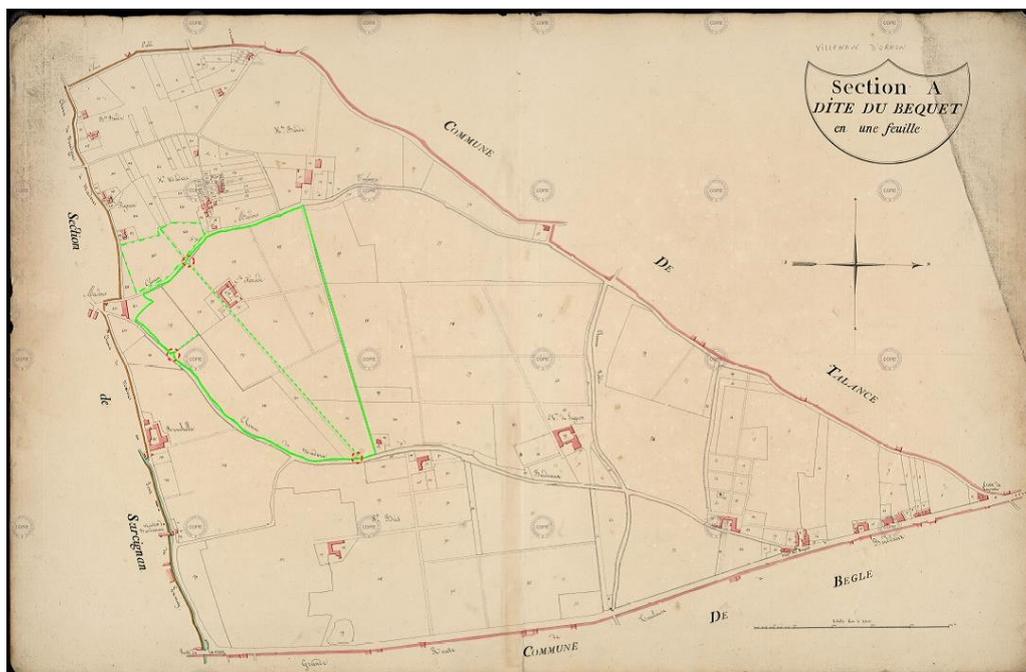


Tableau d'assemblage, 1808



Section A Le Becquet, XIX^e siècle

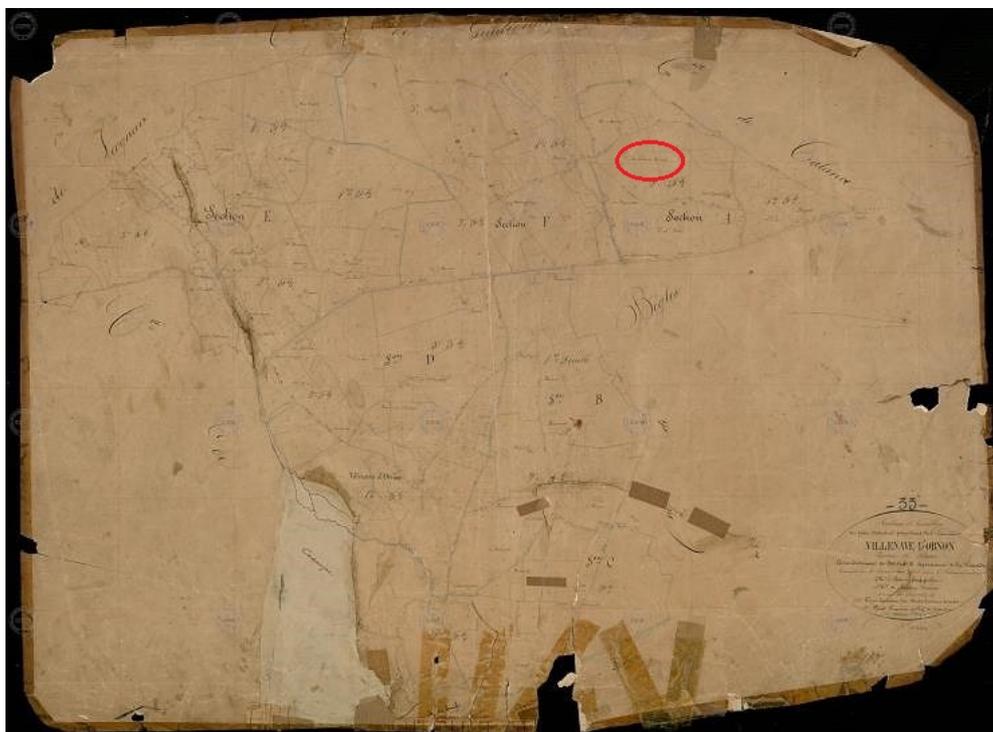
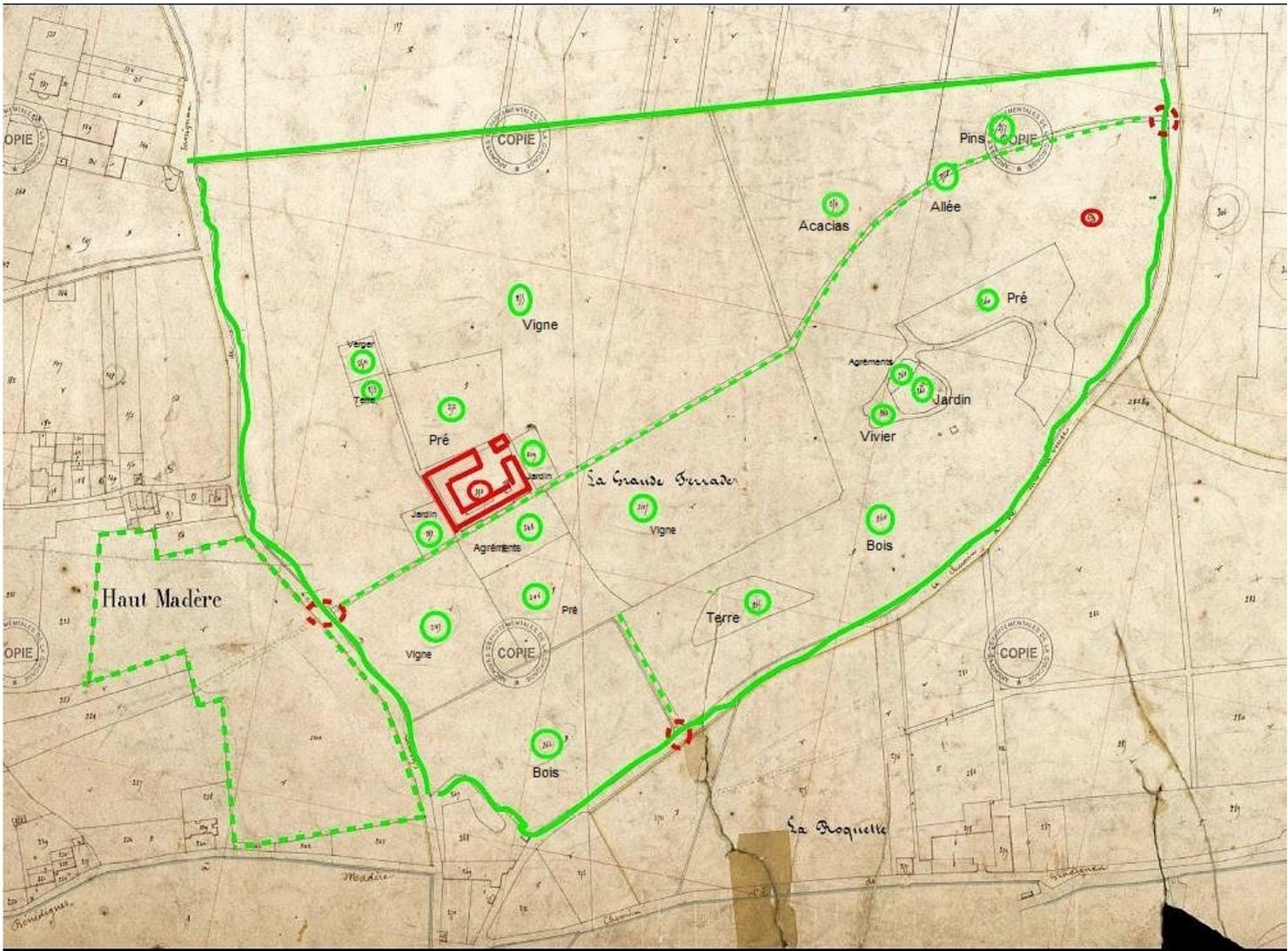


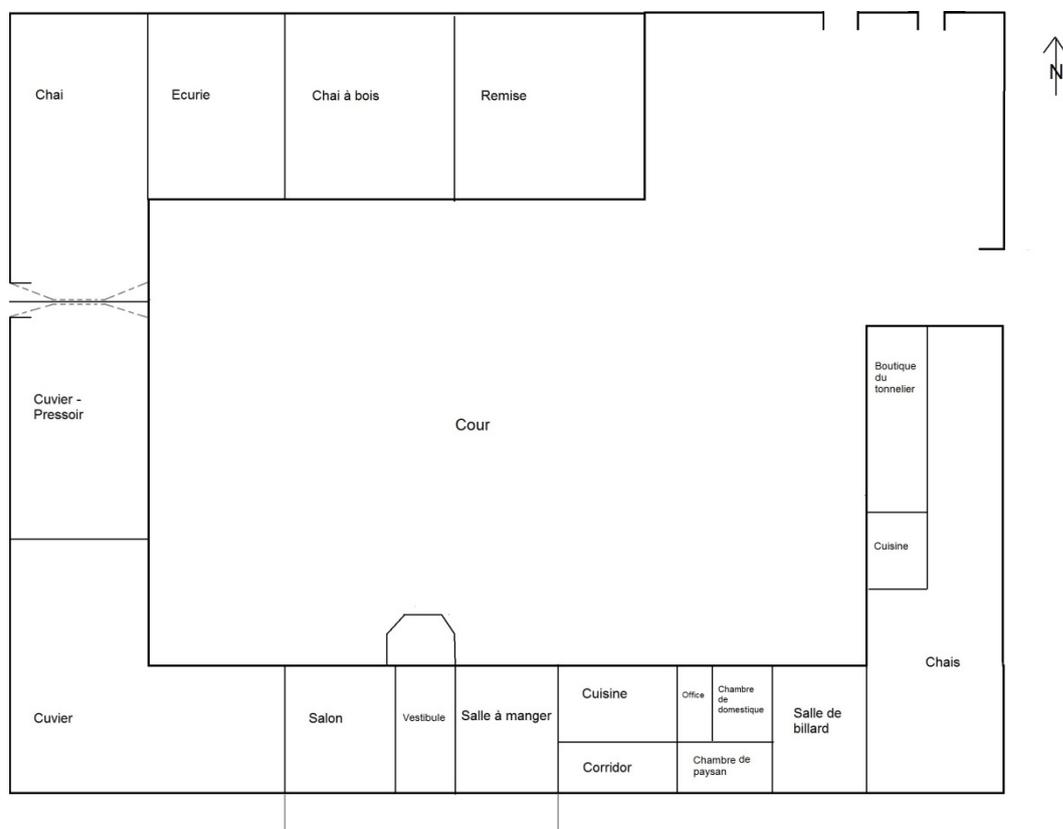
Tableau d'assemblage, 1845



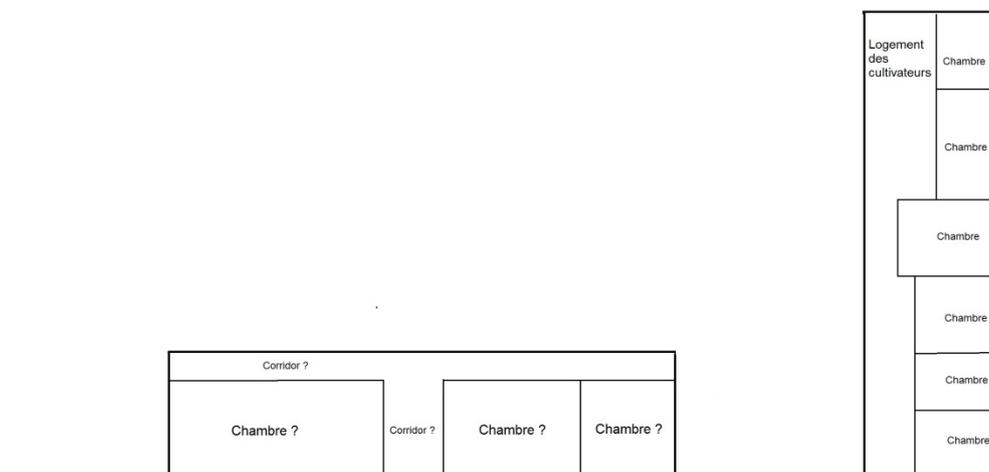
Section A, feuille 2 Le Becquet, 1844



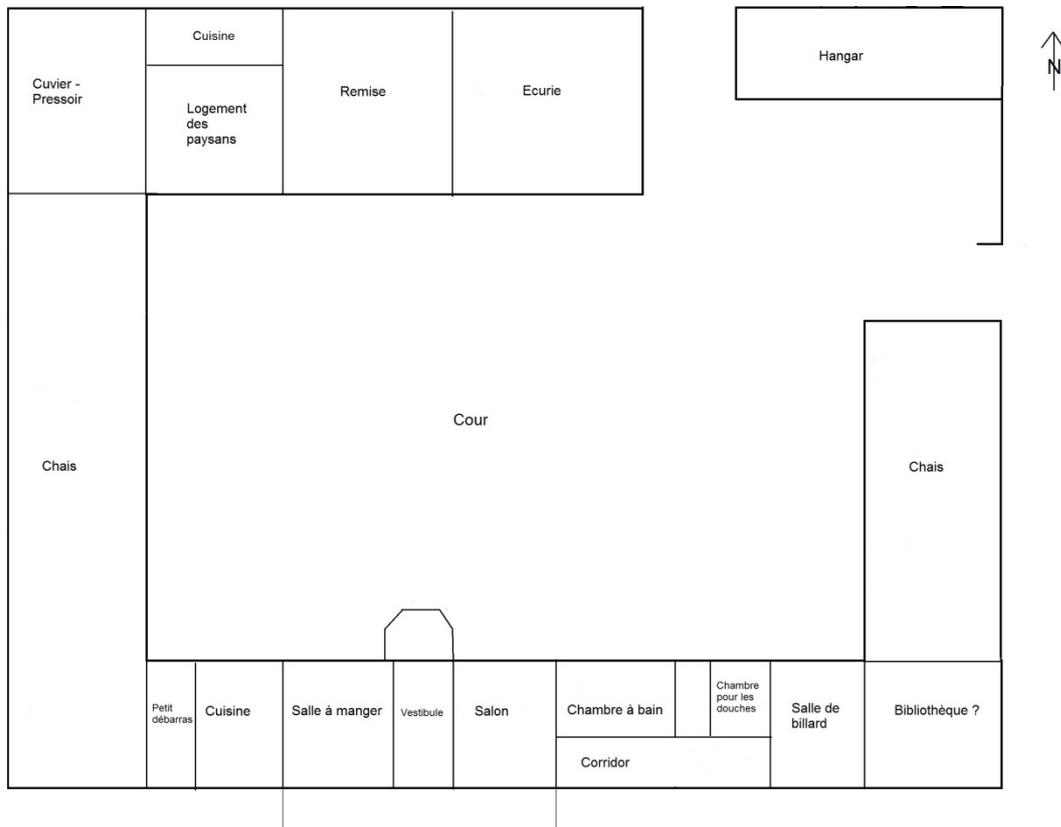
Nom des propriétaires	Date d'achat ou d'héritage	Date de vente ou de décès	Prix et nature de la transaction
INRA	02.07.1964		Transfert
ÉTAT	12.11.1921	02.07.1964	Achat (295 000 F)
FILLOL Marie Madeleine Marguerite	31.10.1917	12.11.1921	Résiliation donation
O.R.E.A.G.	13.08.1903	31.10.1917	Donation
FILLOL Marie Madeleine Marguerite	03.02.1901	13.08.1903	Héritage
FILLOL Jean Baptiste	16.07.1898	03.02.1901	Achat (82 500 F)
CAZAUD Clément	30.04.1895	16.07.1898	Adjudication (83 100 F)
GIBERT Joseph Henri	07.04.1864	30.04.1895	Achat (80 000 F)
GUICHON Catherine Amélie (épouse Martin)	04.03.1861	07.04.1864	Héritage
GUICHON Jean-Pierre	03.04.1852	04.03.1861	Achat (30 000 F)
CASSY Jean Étienne	09.10.1843	03.04.1852	Achat (25 000 F)
CAPBLANC Marie Lucie	19.10.1841	09.10.1843	Achat (25 000 F)
LADEVÈZE Joseph Victor + Élisabeth (épouse feu Raymond Alexandre Ladevèze)	16.01.1841	19.10.1841	Héritage
LADEVÈZE Raymond Anne Marie	19.04.1836	16.01.1841	Adjudication (26 550 F)
LARCHER et consorts (Larcher + Saigey + Gruet)	29.09.1832	19.04.1836	Héritage
o LARCHER Charles Samuel	12.12.1825	29.09.1832	Adjudication (22 100 F)
o DELPY DE LA ROCHE Henry	23.04.1817	12.12.1825	Héritage
o DELPY DE LA ROCHE Rose Françoise	15.10.1806	23.04.1817	Héritage
• DELPY DE LA ROCHE Jean-Louis Henry (pour l'autre partie du domaine)		15.10.1806	
o LARCHER Charles Samuel	19.12.1811	29.09.1832	Achat (12 150 F)
o VIDAL Étienne	12.05.1803	19.12.1811	Achat (30 000 F)
• DELPY DE LA ROCHE Louis François (pour une partie du domaine)		12.05.1803	
DELPY DE LA ROCHE Louis François + Jean-Louis Henry	13.07.1758		Héritage
DELPY DE LA ROCHE Marie Anne (née d'Esmalles)	Année 1757	13.07.1758	Héritage
DELPY DE LA ROCHE Jacques	14.01.1733	Année 1757	Adjudication (15 000 L)
DE REYNIER DE BARRE Pierre	09.03.1723	14.01.1733	Héritage
DE REYNIER DE BARRE Jean Joseph	02.03.1716	09.03.1723	Héritage
DE REYNIER DE REYNACH Jean	11.08.1688	02.03.1716	Héritage
DE REYNIER DE LA FERRADE Jean	1649	11.08.1688	Héritage
DE REYNIER DE LA FERRADE Pierre	1617	1649	Héritage
MARTIN Raymond	1611	1617	Achat
DE SAUVAGE Vallery	1609	1611	Héritage
DE SAUVAGE Jacques	Avant 1600	1609	



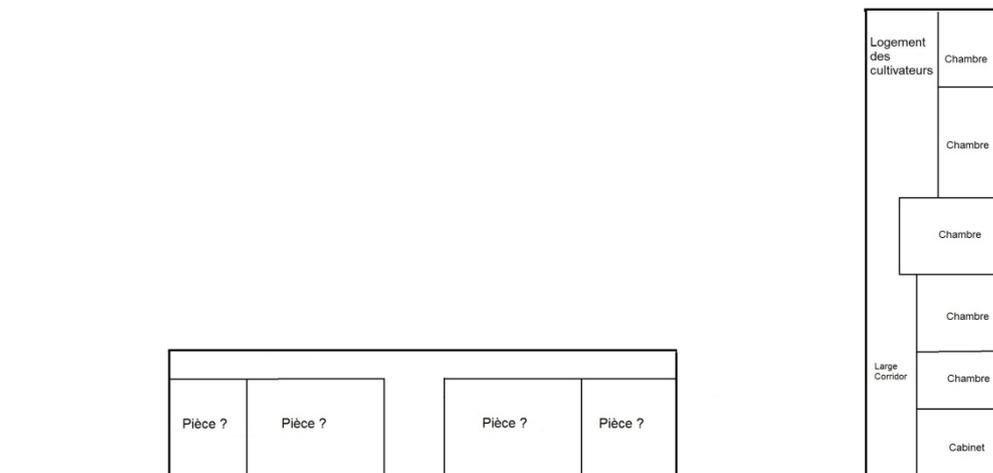
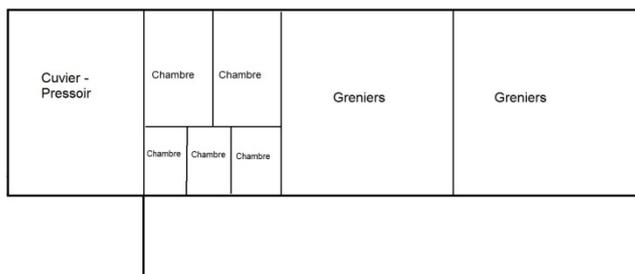
Rez-de-chaussée



1^{er} étage

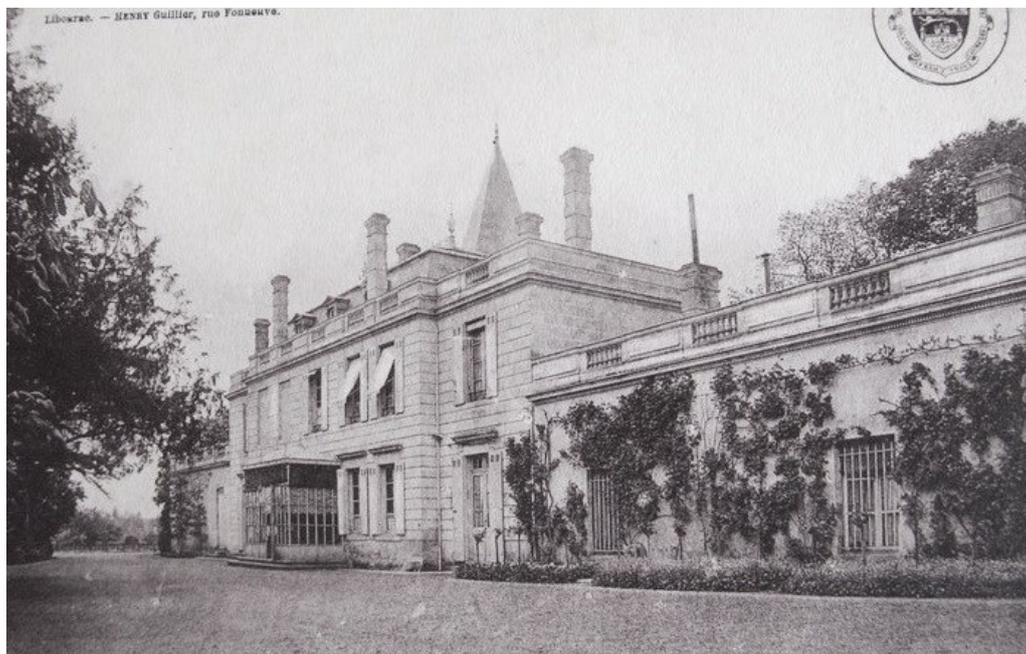


Rez-de-chaussée





Le domaine de La Ferrade au XIX^e siècle (éditions Féret, 1874)



Le château de La Ferrade à la fin du XIX^e siècle (carte postale)



Inra Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux
CS 20032
33 882 Villenave d'Ormon Cedex
France
Tél. : +33 (0)5 57 12 23 00
Fax : + 33 (0)5 57 12 23 44
www.bordeaux-aquitaine.inra.fr

